



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral de la justice OFJ
Domaine de direction Droit pénal
Unité Exécution des peines et mesures

Décembre 2021

Rapport sur les données Casadata 2018, 2019 et 2020

Tendances et évolutions



Préambule

Le présent rapport est le deuxième rapport de données Casadata et présente les données de 2018 à 2020. Un premier rapport a été établi en 2019 et présentait un aperçu des données de 2018 uniquement. **Il est très important de signaler que les données de ce rapport ne présentent que les informations des institutions reconnues par l'Office fédéral de la justice (OFJ).**

L'objectif n'est pas seulement de présenter les données de Casadata des trois dernières années, mais aussi d'identifier les tendances, les phénomènes ou les évolutions lorsque cela est possible. Comme annexe, chaque canton recevra un aperçu de l'utilisation intercantonale (import / export).

Ce rapport ne présente pas une planification des besoins mais montre l'accessibilité des données aux acteurs concernés conformément à leurs besoins et leurs responsabilités. L'OFJ est persuadé que Casadata est devenu un outil intéressant et que, grâce à ces données comparables au niveau suprarégionales, il est devenu plus facile d'effectuer des évaluations fiables des besoins et permettre donc de prendre des décisions en terme de pilotage cantonal.

Les textes sont délibérément succincts. Les évaluations doivent être prises à titre d'exemple. Pour des questions particulières et précises, il faut établir des évaluations spécifiques. Les cantons et les institutions peuvent les faire eux-mêmes directement sur casadata.ch ou adresser une demande en ce sens à l'OFJ.

Sommaire

1	Informations sur Casadata	4
1.1	Historique.....	4
1.2	Contenu et processus technique.....	4
1.2.1	Structure de la plateforme.....	4
1.3	Relevé de la structure de l'offre.....	6
1.4	Etat de la collecte des données.....	8
2	Evaluations de l'offre	8
2.1	Places stationnaires en milieu ouvert.....	9
2.2	Proportion entre les places en milieu ouvert et la population résidente jusqu'à 19 ans.....	11
2.3	Places d'occupation et de formation.....	11
2.4	Résumé et analyse de l'offre.....	12
3	Evaluations de l'utilisation	13
3.1	Utilisation des offres stationnaires en milieu ouvert.....	14
3.1.1	Evaluation spécifique de l'offre de base stationnaire en milieu ouvert.....	18
3.1.2	Comparaison des utilisations des offres en milieu ouvert entre la Suisse latine et la Suisse alémanique.....	20
3.2	Utilisation des offres d'occupation et de formation.....	21
3.3	Utilisation des offres selon l'âge de la clientèle.....	23
3.4	Utilisation des offres selon le sexe de la clientèle.....	26
3.5	Utilisation des offres selon le motif de placement.....	27
3.6	Répartition des motifs de placement par sexe.....	28
3.7	Répartition des motifs de placement par région.....	31
3.8	Situation sociale de la clientèle avant l'entrée et après la sortie.....	34
4	Placements intercantonaux	37
4.1	Placements interrégionaux en suisse romande et en suisse alémanique.....	39
5	Excursus : utilisation des places fermées reconnues par l'OFJ	40
5.1	Proportion en % des motifs de placement selon le sexe.....	42
5.2	Evaluations selon les cas et les personnes.....	43
6	Résumé et vue d'ensemble	45

1 Informations sur Casadata

1.1 Historique

Sur la base de la loi fédérale du 5 octobre 1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM, RS 341) et de l'ordonnance du 21 novembre 2007 (OPPM, RS 341.1), la Confédération subventionne des établissements pour enfants, adolescents ou jeunes adultes ne pouvant plus vivre dans leur milieu familial en raison de problèmes psychologiques et/ou sociaux et dont les problèmes imposent des exigences trop élevées en matière de traitement ambulatoire et nécessitent donc un traitement intensif en milieu institutionnel. L'autorité compétente en matière de subventions est l'Office fédéral de la justice (OFJ).

L'article 3 LPPM et l'article 1 OPPM définissent les conditions préalables à l'octroi de subventions à une institution. En particulier, la planification cantonale ou intercantonale de l'exécution des peines et des mesures ou de la protection de la jeunesse doit démontrer que l'établissement répond à un besoin. L'article 2 OPPM expose les éléments sur lesquelles doit être fondée la preuve du besoin.

En 2012, le Contrôle fédéral des finances a réexaminé le rôle de l'OFJ dans la garantie de la qualité et de l'égalité de traitement des établissements d'éducation subventionnés. Il a constaté une situation insatisfaisante en ce qui concerne la planification des besoins¹. Bien que légalement ancrée depuis 1987, aucun canton ne remplissait cette condition dans sa pratique de l'époque. Au fil des ans, cette question a été abordée à plusieurs reprises par l'OFJ. Depuis 2002, l'OFJ a défini une structure de planification dans une fiche d'information et la plupart des cantons bénéficiant de subventions d'exploitation ont collecté ces données statistiques. Compte tenu de la disparité de la qualité des données récoltées, l'OFJ n'a pas été en mesure de procéder à une véritable mise en réseau. La comparaison ou la mise en réseau de ces données à l'échelle supra cantonale ou régionale ne pouvait avoir lieu que dans des cas exceptionnels. C'est pourquoi l'OFJ a créé une base de données centrale. Casadata permet aujourd'hui à l'OFJ d'évaluer les demandes de nouvelles reconnaissances ou de changement de concept au niveau du besoin. En outre, cette base de données est utile pour le monitoring des taux d'occupation et l'évolution des institutions déjà reconnues.

1.2 Contenu et processus technique

1.2.1 Structure de la plateforme

Le site internet Casadata comporte un espace public dans lequel des informations pertinentes sur le sujet du placement extra-familial sont rassemblées au niveau fédéral, cantonal, des institutions, des familles d'accueil, des centres de formation et des associations (sous rubriques « Gestion des connaissances » et « Autres statistiques »). Une page spéciale « COVID-19 » a été créée sur Casadata.ch, afin de soutenir les cantons et leurs institutions dans l'élaboration d'une réglementation optimale et adaptée à ces circonstances particulières.

¹ Subventions d'exploitation destinées aux mesures éducatives pour mineurs et jeunes adultes. Evaluation du rôle de la Confédération CDF Juin 2012



Casadata : La plate-forme pour le placement en établissement d'éducation et le placement familial en Suisse

Bienvenue sur la plate-forme pour le placement en institution et en famille d'accueil! Cette plate-forme est le premier support suisse réunissant toutes les données sur ces deux thèmes. Une partie du site n'est accessible qu'aux cantons et aux institutions pour mineurs. Vous vous trouvez actuellement sur la partie accessible au public. La plate-forme est en construction et continuellement mise à jour.

La partie de Casadata protégée par le login contient les rubriques suivantes: « offre », « utilisation », « mes données », « évaluations validées » et « documentation ». Seuls l'OFJ, les cantons et les établissements habilités ont accès à la base de données des statistiques.

Offre >

OFFRE
Offre

Années d'exploitation actives

Titre
2016
2017
2018
2019
2020
2021

- **Offre** : informations sur l'institution et définitions précises des offres et des prestations (n'est visible et modifiable que pour l'institution spécifique, son canton et l'OFJ).
- **Utilisation** : saisie anonyme des données sur l'utilisation des offres spécifiques de l'institution par la clientèle. Seule une évaluation par catégorie et non pas par client spécifique est possible. Chaque premier placement et remplacement d'un enfant est enregistré comme un cas, de même que le transfert interne d'une offre X à une offre Y. Par exemple, si un jeune est placé dans une prestation d'urgence et dans un deuxième temps il est transféré dans l'offre de base « logement et accompagnement stationnaire » et, dans un troisième temps dans une phase de progression, Casadata génère la saisie par rapport à une seule personne mais engendre trois cas (n'est visible et modifiable que pour l'institution spécifique, son canton et l'OFJ).
- **Mes données** : évaluations des données déjà saisies concernant l'offre et l'utilisation. Ces évaluations ne sont visibles que pour l'institution spécifique, son canton et l'OFJ. Cette rubrique est un bon instrument pour vérifier la qualité et la plausibilité des données saisies mais également s'il est nécessaire de réaliser des évaluations avant la validation cantonale et fédérale des données. Cette rubrique se prête aux évaluations provisoires. Pour une évaluation correcte et validée des données, il faut utiliser la rubrique « Evaluations validées ».
- **Evaluation validées** : Cette partie ne présente que les évaluations des données qui ont été validées au niveau cantonal et fédéral. Outre les évaluations des données relatives à l'institution spécifique, il est également possible de réaliser des évaluations générales au niveau cantonal, régional ou fédéral. Cette section comporte une série de filtres qui permettent d'effectuer des évaluations spécifiques.
- **Documentation** : Dans cette rubrique, il est possible de télécharger le guide de saisie pour les utilisateurs - qui explique non seulement comment saisir les données mais également comment procéder à leur évaluation – et toutes les informations nécessaires pour les développeurs (dans le cas où un canton souhaite par exemple importer des données d'une base déjà existante).

1.3 Relevé de la structure de l'offre

Les offres sont divisées en deux groupes : « hébergement » et « formation ». Ainsi, un jeune peut être saisi simultanément pour l'utilisation d'une offre de type « hébergement » et aussi pour l'offre de type « formation ».

Les prestations relevées de type « **hébergement** » sont définies comme suit:

Offre de base: logement et accompagnement stationnaire	Aucune spécialisation comprise dans l'offre de base (groupe de vie classique: groupe stationnaire).
Observation/expertise	Le but du séjour est d'établir un rapport ou une recommandation pour la mise en œuvre d'autres mesures.
Intervention de crise/admission d'urgence/de transition	Séjour de courte durée en principe de quelques heures. Séjour clairement défini.
Offre pédopsychiatrie avec reconnaissance LAMAL	Cette offre est reconnue par la LAMAL (prestation thérapeutique).

Offre pédopsychiatrie sans reconnaissance LAMAL	Prestation thérapeutique sans reconnaissance LAMAL ou avec reconnaissance partielle LAMAL.
Places pour l'exécution des peines relevant du droit pénal des mineurs	Places réservées pour l'exécution des courtes ou longues peines selon jugement.
Places pour l'exécution selon les articles 16, al.3, DPMIn et 61 CP	Exécution de mesures relevant du droit pénal des mineurs dans un centre de mesures pour jeunes adultes et exécution de mesures pour jeunes adultes.
Places disciplinaires	Chambres spécifiquement sécurisées servant à l'isolement des jeunes.
Places pour time-out internes	Les places de time-out internes servent à apaiser temporairement la situation. Elles appartiennent à l'établissement (sur le plan organisationnel et administratif).
Places pour time-out externes	Les places de time-out externes servent également à apaiser la situation par un séjour temporaire en dehors de l'établissement (avec un retour prévu dans l'établissement). Ces places sont gérées par l'institution.
Places de détention provisoire	Servent à la détention provisoire de mineurs ou de jeunes adultes.
Places de progression	Les places de progression sont des places stationnaires détachées du groupe. Elles se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'institution. Dans celles-ci la prise en charge socio-pédagogique est partielle (ex. studio à proximité).

Les prestations relevées de type « **formation** » sont définies comme suit :

Ecole interne spécialisée	Ecole interne spécialisée, primaire ou secondaire, resp. classes mixtes.
Ecole interne sans statut particulier (non spécialisée)	Ecole interne, primaire ou secondaire, resp. classes mixtes sans statut particulier.
Structure de jour interne/places d'occupation	Ces places internes ou partiellement externes sont mises à disposition pour l'occupation de mineurs ou de jeunes adultes (ex. atelier ou emploi en cuisine ou similaire). Souvent, les programmes scolaires y sont aussi dispensés.
Places de formation internes	Ces places sont utilisées à l'interne pour que les jeunes puissent acquérir une formation professionnelle. Cela comprend également la certification interne.
Ecole professionnelle interne	Places de formation professionnelle internes.

1.4 Etat de la collecte des données

En 2018, 2019 et 2020 tous les cantons ont collecté des données sur les institutions reconnues par l'OFJ. Certains cantons ont saisi les données pour toutes les institutions reconnues par le canton, y compris celles qui ne sont pas reconnues par l'OFJ.

Dans ce rapport, seuls les établissements reconnus par l'OFJ sont évalués. Les cantons qui disposent des données de tous les établissements cantonaux stationnaires (OFJ et non OFJ) peuvent réaliser eux-mêmes des évaluations spécifiques et plus approfondies pour leur propre canton.

2 Evaluations de l'offre

Ce chapitre présente les places des différentes offres OFJ stationnaires et de formation/occupation et leur taux d'occupation pour les années 2018, 2019 et 2020. Les données sont présentées à la fois pour l'ensemble de la Suisse et par région (Suisse alémanique et Suisse latine). Le sous-chapitre 2.2 présente les données en relation avec la population résidente jusqu'à l'âge de 19 ans.

En raison du faible nombre de données saisies concernant les prises en charge partielles et les time-out internes et externes, l'évaluation de ces offres a été abandonnée. Dès lors, les offres prises en compte dans les évaluations ci-dessous sont les suivantes:

- Offre de base : logement et accompagnement stationnaire (ci-après « offre de base stationnaire »)
- Observation / expertise
- Intervention de crise / admission d'urgence / de transition
- Offre pédopsychiatrique (avec et sans reconnaissance LAMAL)
- Places de progression
- Places pour l'exécution des peines
- Places de détention provisoire
- Places pour l'exécution selon l'art. 16.3 DPmin et art. 61 CP
- Places disciplinaires

La plateforme Casadata permet de distinguer ces offres en fonction du régime d'ouverture : milieu ouvert, semi-ouvert (ou semi-fermé) et fermé. Un tableau récapitulant toutes les places OFJ en fonction du régime d'ouverture est présenté ci-après. Les sous-chapitres suivants traitent de l'évaluation des offres en milieu ouvert. L'évaluation des données en milieu semi-ouvert et fermé sera approfondie dans le chapitre 5 « Excursus: utilisation des places fermées OFJ ».

Tableau 1 : Vue d'ensemble du nombre de places stationnaires OFJ

	2018	2019	2020
Places stationnaires OFJ en milieu ouvert	3598	3603	3596
Places stationnaires OFJ en milieu semi-ouvert et fermé	310	331	294

De manière générale, les données montrent une stabilité des places stationnaires en milieu ouvert entre 2018 et 2020 et une légère diminution des places stationnaires en milieu semi-ouvert et fermé.

2.1 Places stationnaires en milieu ouvert

Le tableau 2 présente le nombre de places OFJ et le taux d'occupation moyen selon le type et le sexe des offres (♀ offres que pour les filles, ♂ offres que pour les garçons, ♀ offres mixtes) en **milieu ouvert**, en Suisse (CH), en Suisse alémanique (D-CH) et en Suisse latine (L-CH) pour les années 2018, 2019 et 2020.

Tableau 2

Type d'offre		CH 2018	CH 2019	CH 2020	D-CH 2018	D-CH 2019	D-CH 2020	L-CH 2018	L-CH 2019	L-CH 2020
Offre de base stationnaire	♀	204 86%	204 91%	195 85%	128 86%	128 97%	128 86%	76 87%	76 81%	67 82%
	♂	437 87%	432 87%	424 86%	359 86%	354 89%	354 87%	78 93%	78 74%	70 80%
	♀	2201 95%	2170 95%	2178 93%	992 95%	973 95%	973 94%	1209 95%	1197 95%	1205 92%
	TOT	2842 93%	2806 93%	2797 92%	1479 92%	1455 94%	1455 92%	1363 94%	1351 93%	1342 91%
Observation / expertise	♀	23 95%	23 103%	23 96%	23 95%	23 103%	23 96%	0	0	0
	♂	28 67%	28 85%	28 89%	28 67%	28 85%	28 89%	0	0	0
	♀	9 85%	9 82%	9 77%	0	0	0	9 85%	9 82%	9 77%
	TOT	60 80%	60 91%	60 90%	51 80%	51 93%	51 92%	9 85%	9 82%	9 77%
Intervention de crise	♀	21 73%	16 77%	16 74%	21 73%	16 77%	16 74%	0	0	0
	♂	15 69%	8 104%	8 93%	15 69%	8 104%	8 93%	0	0	0
	♀	203 85%	227 82%	216 78%	85 88%	110 78%	92 85%	118 83%	117 85%	124 73%
	TOT	239 83%	251 82%	240 78%	121 83%	134 80%	116 84%	118 83%	117 85%	124 73%

Offre pédopsychiatrie avec rec. LAMAL	♀	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	♂	20 90%	20 86%	20 86%	20 90%	20 86%	20 86%	0	0	0
	♀	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOT	20 90%	20 86%	20 86%	20 90%	20 86%	20 86%	0	0	0
Offre pé-dopsychiatrie sans rec. LAMAL	♀	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	♂	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	♀	9 74%	9 83%	7 116%	0	0	0	9 74%	9 83%	7 116%
	TOT	9 74%	9 83%	7 116%	0	0	0	9 74%	9 83%	7 116%
Exécution selon les art. 16, al. 3, DPMIn et 61 CP	♀	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	♂	12 77%	30 52%	30 53%	12 77%	30 52%	30 53%	0	0	0
	♀	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOT	12 77%	30 52%	30 53%	12 77%	30 52%	30 53%	0	0	0
Places pour l'exécution des peines relevant du DPMIn	♀	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	♂	12 52%	12 51%	12 27%	12 52%	12 51%	12 27%	0	0	0
	♀	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOT	12 52%	12 51%	12 27%	12 52%	12 51%	12 27%	0	0	0
Places de progression	♀	24 48%	26 22%	23 32%	16 44%	17 17%	17 37%	8 55%	9 31%	6 18%
	♂	91 67%	107 63%	103 63%	83 68%	99 63%	99 61%	8 62 %	8 67%	4 114%
	♀	283 73%	276 78%	298 77%	159 78%	151 78%	151 80%	124 66%	125 79%	147 74%
	TOT	404 69%	415 71%	430 72%	258 72%	267 68%	267 71%	146 64%	148 75%	163 74%

2.2 Proportion entre les places en milieu ouvert et la population résidente jusqu'à 19 ans

Le tableau suivant met en relation le nombre de places OFJ en milieu ouvert et le nombre de jeunes résidents jusqu'à 19 ans selon les régions linguistiques et pour l'année 2020. Tous les cantons sont inclus dans une région, même ceux qui ne disposent pas d'une institution reconnue par l'OFJ, car ces cantons placent tout de même des enfants dans des institutions reconnues hors canton.

Les places en milieu ouvert prises en compte dans le tableau comprennent les offres suivantes:

- Offre de base stationnaire
- Observation/expertise
- Intervention de crise/admission d'urgence/de transition
- Offre pédopsychiatrique (avec et sans reconnaissance LAMAL)
- Places de progression

Tableau 3

Région linguistique	Population 0-19 ans ² en 2020	Places OFJ en milieu ouvert en 2020	Nombre de places OFJ pour 1000 enfants
Suisse latine	538 284	1 645	3.06
Suisse alémanique	1 188 017	1 909	1.61

2.3 Places d'occupation et de formation

Le tableau suivant présente le nombre de places d'occupation et de formation OFJ et le taux d'occupation moyen pour chaque type d'offre en milieu ouvert ([]) et en milieu semi-fermé/fermé (♿) en Suisse (CH), en Suisse alémanique (D-CH) et en Suisse latine (L-CH) pour les années 2018, 2019 et 2020.

Tableau 4

Type d'offre	milieu	CH 2018	CH 2019	CH 2020	D-CH 2018	D-CH 2019	D-CH 2020	L-CH 2018	L-CH 2019	L-CH 2020
Ecole interne spécialisée	[]	503 85%	486 86%	486 84%	354 90%	346 90%	346 91%	149 74%	140 76%	140 66%
	♿	0	0	0	0	0	0	0	0	0

² Source: Office fédéral de la statistique (Population résidente permanente par classe d'âges selon le canton, au 31.12.2020)

Type d'offre	milieu	CH 2018	CH 2019	CH 2020	D-CH 2018	D-CH 2019	D-CH 2020	L-CH 2018	L-CH 2019	L-CH 2020
Ecole interne sans statut particulier (non spéciali- sée)	[]	276 98%	269 102%	269 98%	157 96%	129 118%	129 118%	119 101%	140 87%	140 79%
	♂ ♀	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Structure de jour interne/ places d'occupation	[]	387 72%	399 82%	422 76%	184 81%	203 89%	195 85%	203 64%	196 75%	227 69%
	♂ ♀	67 91%	86 100%	99 98%	59 104%	78 100%	69 109%	8 -	8 101%	30 72%
Places de formation internes	[]	336 59%	357 58%	353 56%	318 57%	339 57%	334 55%	18 84%	18 85%	19 75%
	♂ ♀	53 65%	50 60%	50 69%	29 40%	26 28%	26 45%	24 93%	24 95%	24 96%
Ecole profession- nelle interne	[]	114 66%	114 56%	114 63%	114 66%	114 56%	114 63%	0	0	0
	♂ ♀	8 75%	8 68%	8 49%	8 75%	8 68%	8 49%	0	0	0

Dans les secteurs de la formation et de l'occupation, les données montrent une réalité différente entre la Suisse alémanique et la Suisse latine. La Suisse latine compte moins de places dans les écoles internes et presque pas de places de formation internes.

2.4 Résumé et analyse de l'offre

En ce qui concerne l'évolution temporelle du nombre de places, si les données montrent une stabilité générale de l'offre stationnaire en milieu ouvert, elles montrent par contre des tendances différentes par rapport à certaines offres spécifiques. On constate une certaine diminution des places de l'offre de base stationnaire et une augmentation des places de progression. Le taux d'occupation des offres de base stationnaires en milieu ouvert reste tout de même très élevé dans les différentes régions et périodes (entre 81 % et 95 %) et très stable au niveau suisse (92 % - 93 %).

La question se pose de savoir si le fait qu'il y ait une diminution des places de l'offre de base stationnaire mais une stabilité du taux d'occupation signifie qu'il y a une tendance à la baisse des cas de placement. Le chapitre sur l'utilisation reprendra cette question (voir chapitre 3.1.1).

La plupart des offres sont des offres mixtes. Pour l'offre de base stationnaire, les offres mixtes ont un taux d'occupation plus élevé que les offres spécifiques pour les filles ou les garçons. En revanche, pour l'offre d'observation, le taux d'occupation est beaucoup plus élevé pour les offres spécifiques aux filles (offre seulement disponible en suisse alémanique).

Les offres d'observation et d'intervention de crise ont un taux d'occupation légèrement inférieur à celui de l'offre de base stationnaire mais restent en moyenne bien utilisées (entre 80 % et 91 %).

Il existe une grande différence entre la Suisse alémanique et la Suisse latine dans le domaine de la formation. Les places de formation professionnelle internes sont rarement proposées en Suisse latine, tandis qu'elles constituent une offre importante en Suisse alémanique. Cette offre n'est toutefois pas utilisée de manière optimale. Aussi dans le domaine des écoles internes, on constate que la Suisse latine offre beaucoup moins de places pour l'enseignement spécialisé que la Suisse alémanique.

3 Evaluations de l'utilisation

Ce chapitre expose les données relatives à l'utilisation des offres présentées dans le chapitre 2.

Le tableau ci-après (tableau 5) indique le nombre de jeunes placés (Personnes) et le nombre de placements (Cas) qui ont eu lieu en 2018, 2019 et 2020 dans les institutions reconnues par l'OFJ. En effet Casadata, dans ces évaluations, fait une distinction entre « cas » et « personne » :

- **Cas (C)** : Chaque client génère un nouveau cas lors de la modification de l'utilisation (par exemple lors d'un transfert d'un placement dans une place d'urgence à un placement dans l'offre de base stationnaire). Dès lors, une personne peut générer plusieurs cas par an.
- **Personne (P)** : Dans cette évaluation, le client apparaît seulement une fois par an, par rapport à sa dernière utilisation.

En raison du faible nombre de cas, l'évaluation du taux d'occupation des prises en charge partielles et des time-out internes et externes a été abandonnée. Dès lors, les offres OFJ prises en compte dans les évaluations ci-dessous sont les suivantes:

- Offre de base stationnaire
- Observation / expertise
- Intervention de crise / admission d'urgence / de transition
- Offre pédopsychiatrique (avec et sans reconnaissance LAMAL)
- Places de progression
- Places pour l'exécution des peines
- Places de détention provisoire
- Places pour l'exécution selon l'art. 16.3 DPmin et art. 61 CP
- Places disciplinaires

Tableau 5 : Nombre de cas de placements et de personnes placées en 2018, 2019 et 2020 par région

	CH 2018	CH 2019	CH 2020	D-CH 2018	D-CH 2019	D-CH 2020	L-CH 2018	L-CH 2019	L-CH 2020
Per- sonnes	6073	6039	5823	3175	3188	3037	2900	2858	2792
Cas	7837	7633	7319	4119	3964	3845	3718	3669	3474

Il est important de noter la différence entre le nombre de personnes placées et le nombre de cas de placement. Le fait qu'il y ait en 2020 par exemple 7319 cas de placements en Suisse mais seulement 5823 personnes, signifie qu'il y a des personnes qui sont placées ou transférées plus d'une fois. Dans le chapitre 5, l'utilisation des places fermées sera approfondie. Il est intéressant de noter, par exemple, que le rapport entre les personnes et les cas est plus élevé pour les placements pénaux que pour les placements civils. En d'autres termes, dans le cadre des placements fermés, les placements pénaux voient davantage les mêmes personnes placées ou transférées à plusieurs reprises comparativement aux placements civils.

La somme du nombre de personnes placées en Suisse alémanique (3037 pour l'année 2020) et du nombre de personnes placées en Suisse latine (2792), présente un résultat (5829) légèrement supérieur au nombre de personnes placées en Suisse (5823). Cette différence de résultats (+5) s'explique par le fait que, dans cette évaluation le client apparaît seulement une fois par an, par rapport à sa dernière utilisation. En effet si une personne est transférée d'un canton latin à un canton alémanique, elle apparaît seulement une fois dans l'évaluation suisse mais deux fois dans la somme de l'évaluation latine + alémanique (une fois dans l'évaluation de la D-CH et une fois dans l'évaluation de la L-CH).

Les sous-chapitres suivants montrent comment les offres ont été utilisées. Afin d'avoir une vue d'ensemble de toutes les utilisations des offres, les évaluations suivantes présentent les données par rapport aux cas et non aux personnes.

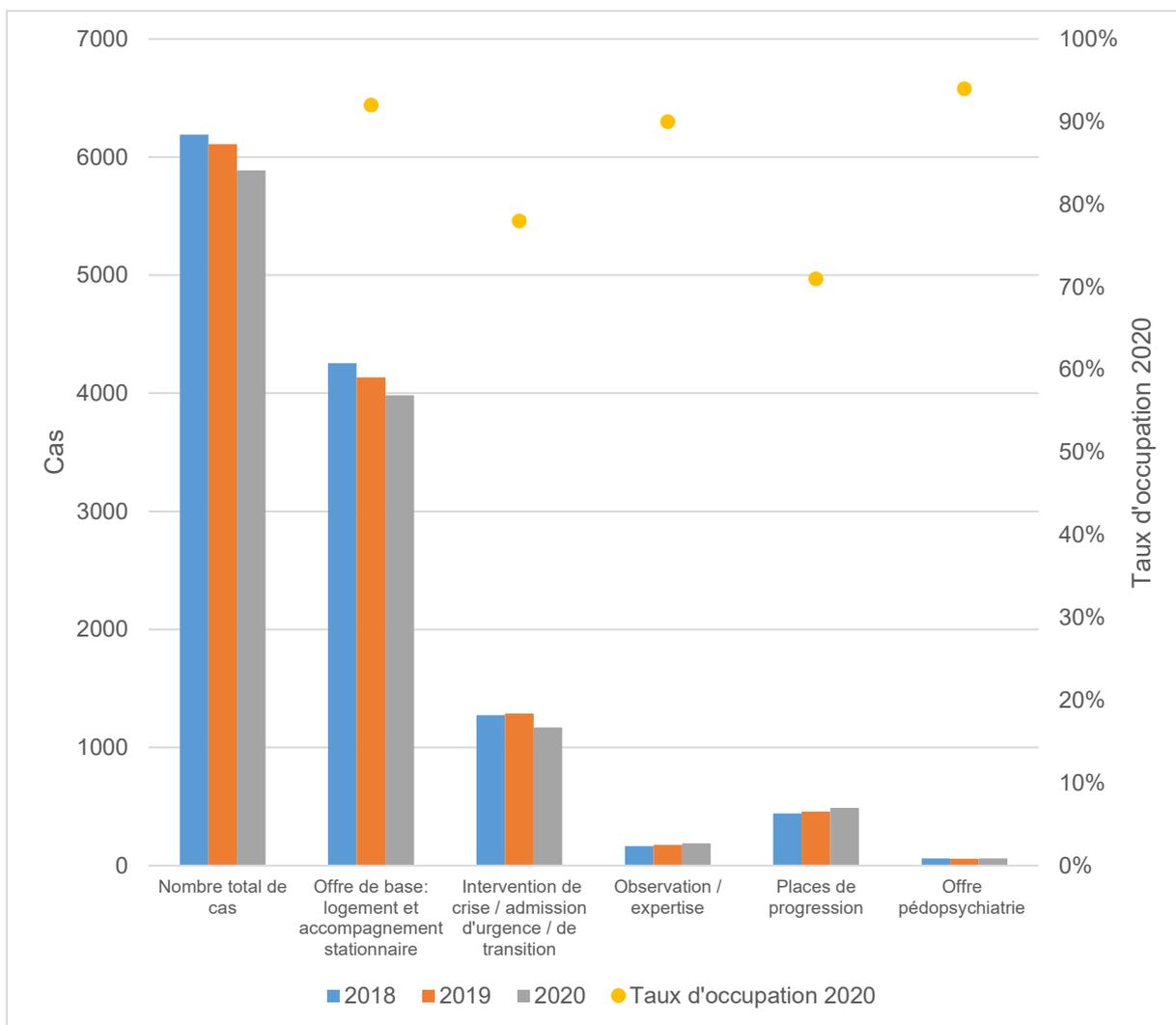
3.1 Utilisation des offres stationnaires en milieu ouvert

Les places en milieu ouvert prises en compte dans les évaluations de ce chapitre comprennent les offres suivantes:

- Offre de base stationnaire
- Observation/expertise
- Intervention de crise / admission d'urgence / de transition
- Offre pédopsychiatrique (avec et sans reconnaissance LAMAL)
- Places de progression

Le graphique suivant montre l'utilisation de ces offres pour l'ensemble de la Suisse en 2018, 2019 et 2020 en combinaison avec leur taux d'occupation de 2020.

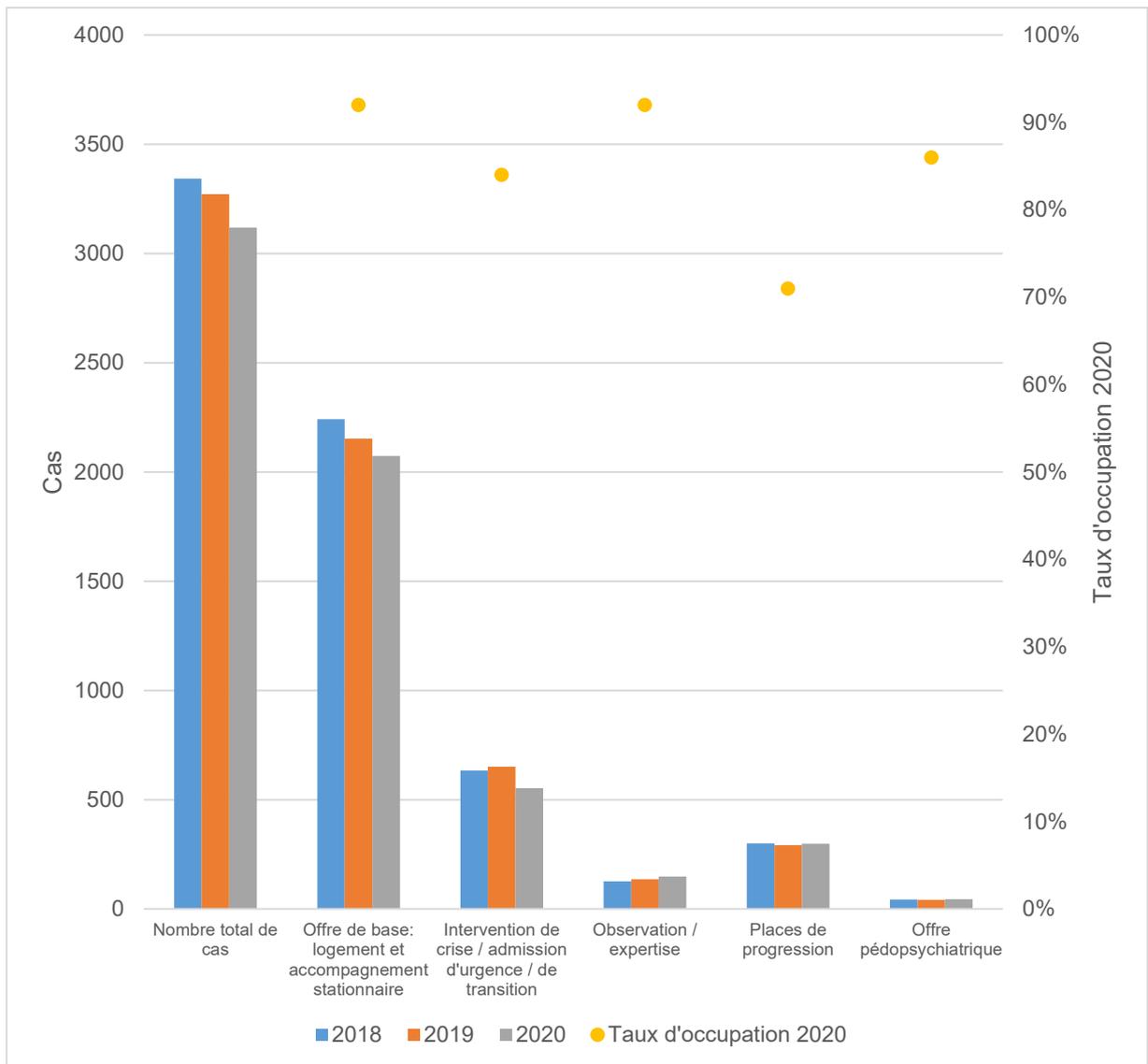
Figure 1 : Utilisation des offres en milieu ouvert en Suisse en 2018, 2019 et 2020 en combinaison avec leur taux d'occupation de 2020



Par rapport à l'évolution temporelle, le graphique montre une diminution générale des cas (diminution de ~ 300 cas) mais des tendances différentes pour chaque offre spécifique. Pour l'offre de base stationnaire et l'intervention de crise les données montrent une diminution des cas entre 2018 et 2020 alors que pour l'observation et les places de progression elles montrent une augmentation des cas. La relation avec le taux d'occupation, en revanche, montre que l'offre pédopsychiatrie est une offre très utilisée.

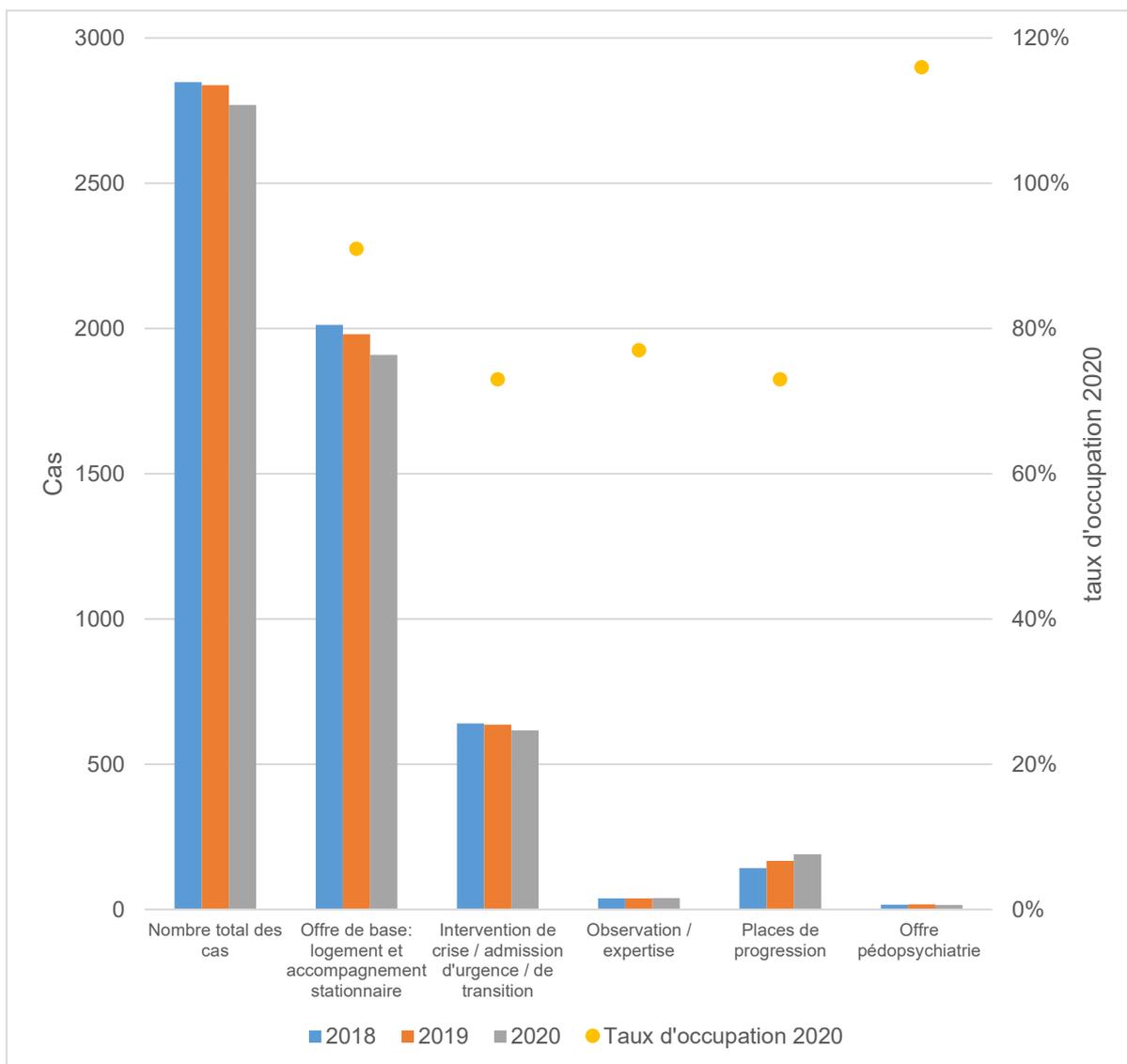
Les graphiques suivants présentent les mêmes données, mais d'abord pour la Suisse alémanique uniquement, puis pour la Suisse latine.

Figure 2 : Utilisation des offres en milieu ouvert en Suisse alémanique en 2018, 2019 et 2020 en combinaison avec leur taux d'occupation de 2020



Il ressort de ce graphique une augmentation des cas dans l'observation. Contrairement au graphique présentant les données au niveau suisse (Figure 1), cette figure montre une stabilité dans le temps pour les cas de places de progression. Il est possible d'en déduire que l'augmentation des cas des places de progression au niveau suisse est plutôt alimentée par une augmentation des cas en Suisse latine. Le graphique suivant, qui présente les données latines, illustre ce fait.

Figure 3 : Utilisation des offres en milieu ouvert en Suisse latine en 2018, 2019 et 2020 en combinaison avec leur taux d'occupation de 2020



Comme attendu, le graphique montre une augmentation du nombre de cas de places de progression au cours des trois années (+11,6 % entre 2018 et 2020). Contrairement aux tendances en Suisse et en Suisse alémanique, où une augmentation du nombre de cas d'observation était visible, une certaine stabilité est observée en Suisse latine. En Suisse latine, bien qu'il n'y ait que quelques cas, le taux d'occupation des places de l'offre pédopsychiatrie dépasse nettement les autres offres.

En conclusion, les données montrent une diminution des cas dans l'offre de base stationnaire dans toutes les régions de la Suisse, tandis qu'une augmentation de cas est observable dans les places de progression en Suisse latine et dans les places en observation en Suisse alémanique.

3.1.1 Evaluation spécifique de l'offre de base stationnaire en milieu ouvert

Ce chapitre tente d'approfondir la question de la diminution de l'offre de base stationnaire en milieu ouvert et de son utilisation observée dans les chapitres précédents.

Tableau 6 : Résumé des données concernant l'offre de base stationnaire au niveau Suisse

	2018	2019	2020	Commentaire
Nombre de places de l'offre de base stationnaire	2842	2806	2797	Baisse de places de -1,6 % entre 2018 et 2020
Taux d'occupation	93%	93%	92%	Taux d'occupation stable entre 2018 et 2020
Nombre de cas	4253	4133	3983	Baisse des cas de -6,3 % entre 2018 et 2020
Nombre de personnes	4027	3915	3790	Baisse du nombre de personnes placées de -5,9 % entre 2018 et 2020

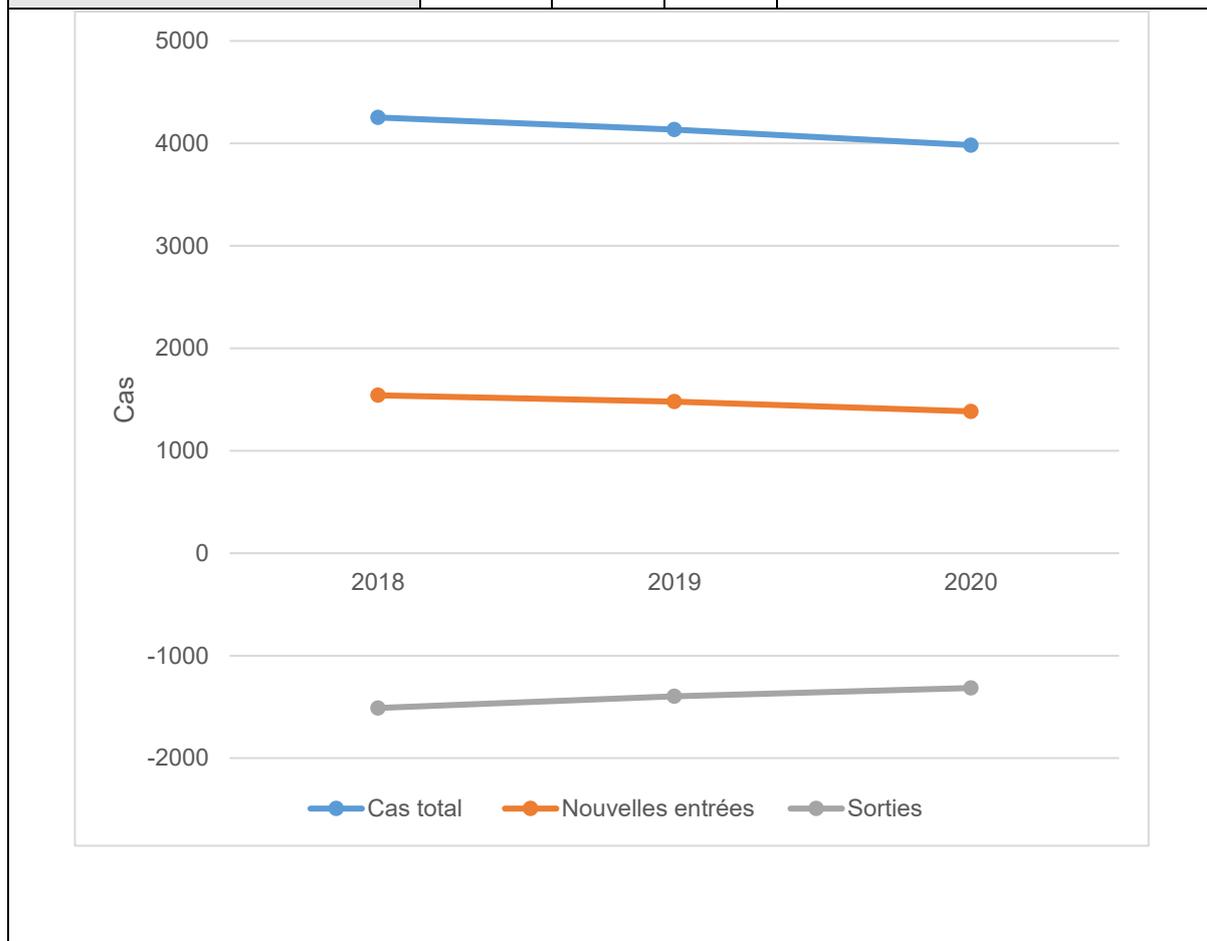
Ces différentes données montrent une diminution du nombre de cas et de personnes placées dans l'offre de base stationnaire en milieu ouvert. Il est légitime de se questionner sur la raison de la diminution des cas de placement concernant cette offre. L'analyse des données sur trois ans ne permet pas de tirer des conclusions définitives, mais elle permet de proposer certaines analyses et hypothèses.

Si les données montrent une diminution de l'utilisation de cette offre spécifique, une augmentation de l'utilisation des places de progression en suisse latine et d'observation en suisse alémanique a également été observée. Cela permet d'émettre l'hypothèse que les besoins sur le terrain évoluent. La volonté d'offrir un placement alternatif de progression aux adolescents qui ne peuvent pas retourner dans leur famille se développe, ainsi que l'envie de mieux comprendre les besoins spécifiques des jeunes avant de décider d'un suivi (places dites d'observation).

Face à l'observation d'une diminution du nombre de cas de placement dans l'offre de base stationnaire entre 2018 et 2020, il est également légitime de s'interroger sur l'évolution du nombre de nouvelles entrées et de sorties sur les mêmes années de référence. Par exemple, la diminution du nombre total de cas observée au cours des trois années est-elle due à une augmentation des sorties? Ou est-elle due à une diminution des entrées ? Le tableau suivant permettra de répondre à ces questions.

Tableau 7 : Résumé des données concernant l'offre de base : cas total, nouvelles entrées et sorties

	2018	2019	2020	Commentaire
Nombre de cas	4253	4133	3983	Baisse des cas de -6,3 % entre 2018 et 2020
Nouvelles entrées	1541	1478	1384	Baisse des nouvelles entrées de -10,2 % entre 2018 et 2020
Sorties	1511	1396	1316	Baisse des sorties de -12,9 % entre 2018 et 2020



Les données et le graphique permettent de comprendre que la diminution du nombre total de cas de placements dans l'offre de base stationnaire en milieu ouvert est due à une diminution des nouvelles entrées qui entraîne automatiquement une diminution des cas de sorties. L'hypothèse selon laquelle la diminution du nombre total de cas est due à une augmentation soudaine des sorties est donc rejetée.

En ce moment historique, il est difficile de ne pas se demander si la crise sanitaire du Covid-19 a (ou a eu) un impact sur les placements. Les données montrent qu'entre 2018 et 2020, l'utilisation de l'offre de base stationnaire a diminué. La question de savoir si la crise a provoqué une baisse des nouvelles entrées à partir de 2019 reste ouverte. Il faut ajouter que les données Casadata se réfèrent à la durée du placement officiel (date d'entrée et date de sortie) et non aux jours effectifs de présence des jeunes dans les institutions. Afin de comprendre si la crise du Covid-19 a entraîné également une diminution du nombre de jours de permanence en institution, une étude distincte devrait être réalisée.

3.1.2 Comparaison des utilisations des offres en milieu ouvert entre la Suisse latine et la Suisse alémanique

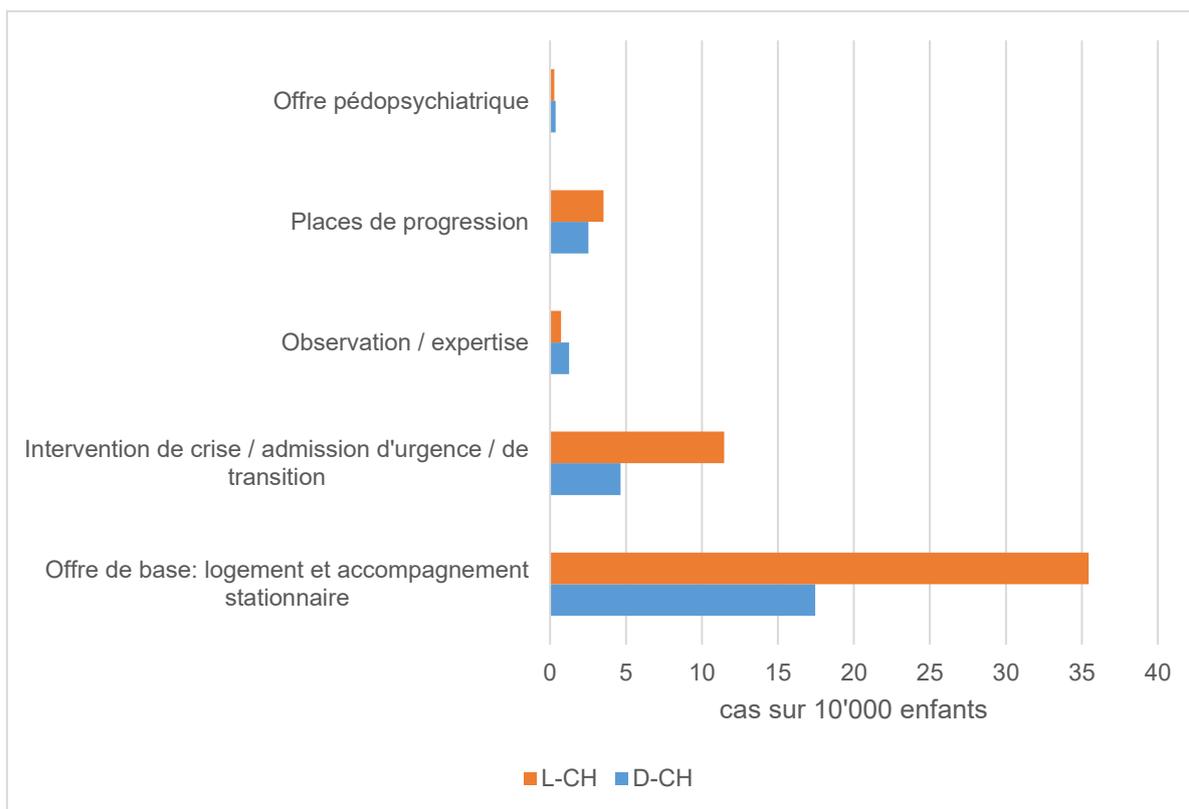
Le tableau suivant montre le nombre de cas de placement en 2020 en milieu ouvert pour chaque offre spécifique par rapport au nombre d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 19 ans dans la région de référence.

Tableau 8

		Suisse alémanique	Suisse latine
Population 0-19 ans en 2020 (OFS)		1 188 017	538 284
Offre de base stationnaire	Nombre de cas	2074	1909
	Nombre de cas pour 10'000 enfants	17.46	35.46
Intervention de crise / admission d'urgence / de transition	Nombre de cas	553	617
	Nombre de cas pour 10'000 enfants	4.65	11.46
Observation / expertise	Nombre de cas	148	39
	Nombre de cas pour 10'000 enfants	1.25	0.72
Places de progression	Nombre de cas	299	200
	Nombre de cas pour 10'000 enfants	2.52	3.72
Offre pédopsychiatrique	Nombre de cas	44	15
	Nombre de cas pour 10'000 enfants	0.37	0.28

Pour mieux visualiser la différence d'utilisation entre les deux régions, les mêmes données ont été reportées sur un graphique (voir prochaine figure).

Figure 4 : Nombre de cas sur 10'000 enfants (0-19 ans) pour chaque offre spécifique OFJ en milieu ouvert en Suisse latine et en Suisse alémanique pour l'année 2020



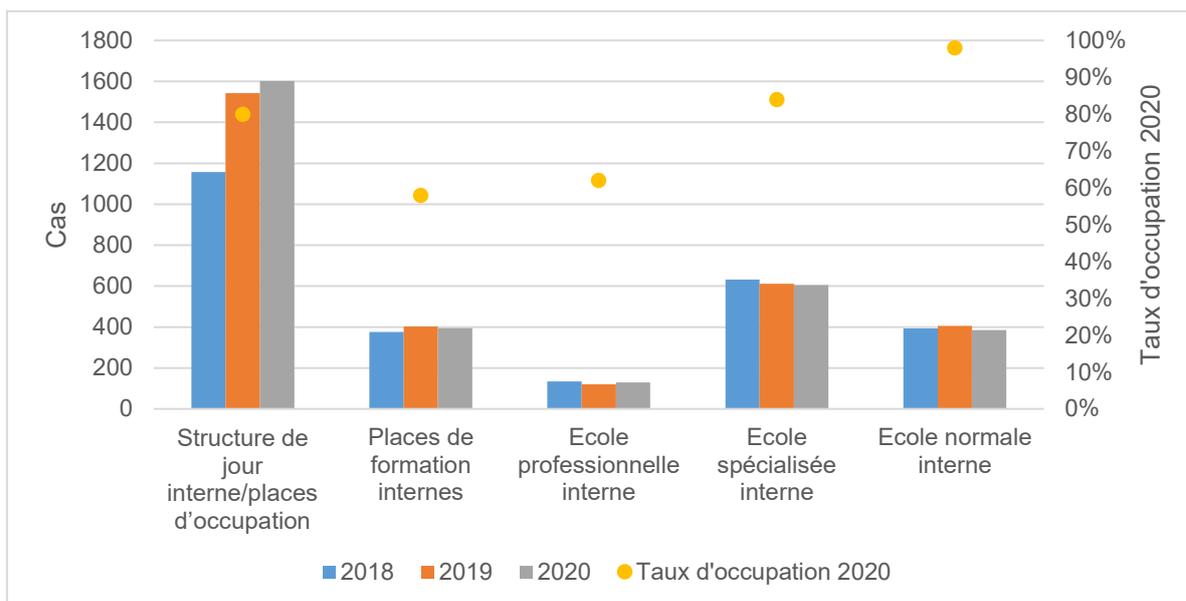
Au chapitre 2.2 il a été montré qu'en Suisse latine, il y a plus d'offres OFJ en relation à la population des 0-19 ans qu'en Suisse alémanique. Il est donc prévisible que le nombre de cas en relation avec la population des 0-19 ans est également plus élevé en Suisse latine qu'en Suisse alémanique, ce qui est clairement visible dans ce graphique. La seule offre qui va à « contre-courant » est l'offre d'observation et d'expertise en milieu ouvert, qui compte plus de cas en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, proportionnellement à sa population.

3.2 Utilisation des offres d'occupation et de formation

Les trois graphiques suivants montrent l'utilisation des offres d'occupation et de formation OFJ. Les chiffres prennent en compte toutes les utilisations, qu'elles soient en milieu ouvert, semi-ouvert ou fermé.

Le premier graphique montre le nombre de cas d'utilisation des offres d'occupation et de formation pour l'année 2018, 2019 et 2020 au niveau suisse. Pour chaque offre spécifique, l'indice du taux d'occupation pour l'année 2020 a également été inclus.

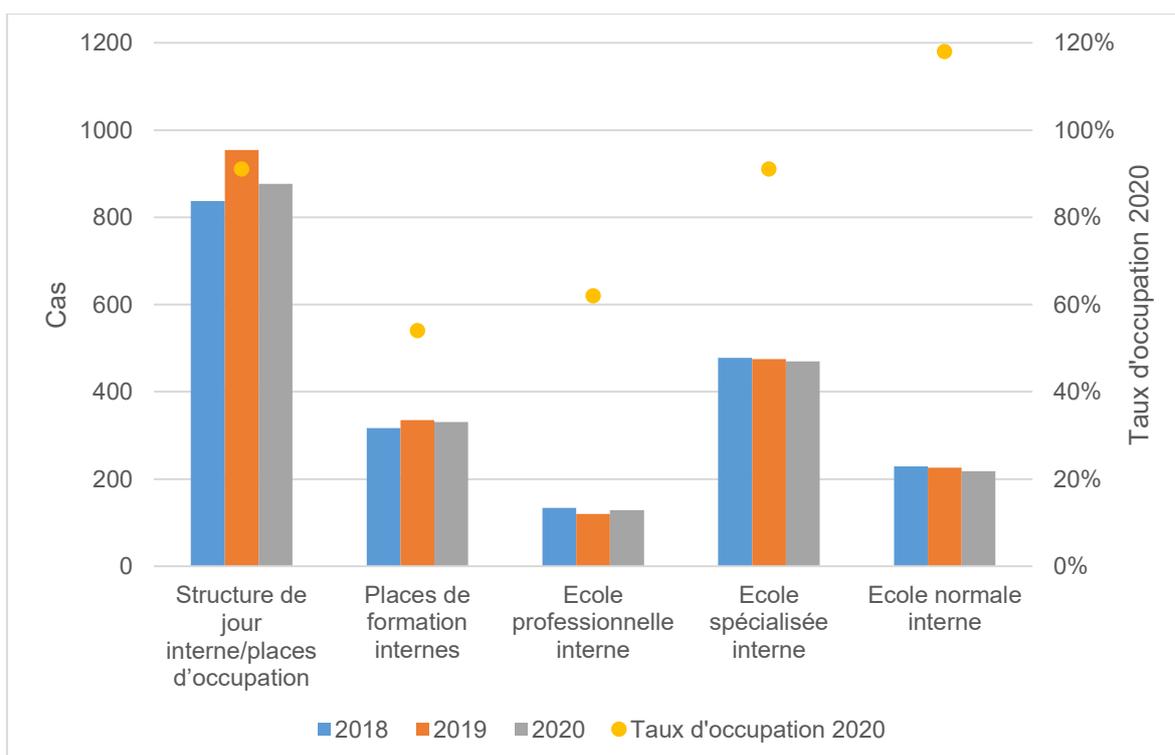
Figure 5 : Utilisation des offres d'occupation et de formation en Suisse en 2018, 2019 et 2020 en combinaison avec leur taux d'occupation de 2020



Il est supposé que la grande progression dans l'utilisation de la structure de jour entre 2018 et 2019 est due au fait qu'en 2018, les institutions n'ont pas enregistré toutes les données concernant cette offre. Au cours de la première année de saisie de données, la priorité a été donnée à la saisie des données des offres stationnaires.

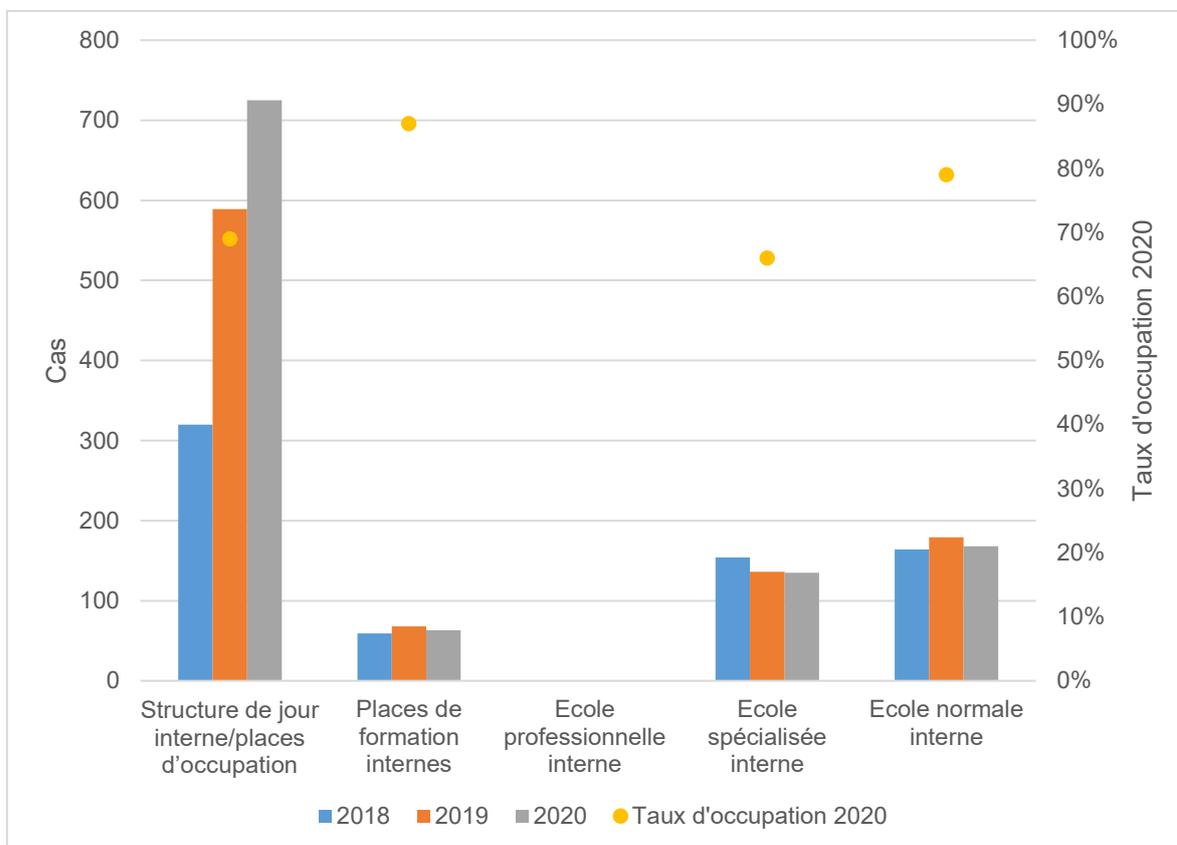
Le graphique suivant présente les données pour la partie suisse alémanique uniquement.

Figure 6 : Utilisation des offres d'occupation et de formation OFJ en Suisse alémanique en 2018, 2019 et 2020 en combinaison avec leur taux d'occupation de 2020



Le prochain graphique relatif à l'utilisation des places de formation présente les données pour la Suisse latine.

Figure 7 : Utilisation des offres d'occupation et de formation OFJ en Suisse latine en 2018, 2019 et 2020 en combinaison avec leur taux d'occupation de 2020



Conformément à ce qui a été observé dans l'offre, il existe une grande différence entre la Suisse alémanique et la Suisse latine concernant l'utilisation des offres d'occupation et de formation. Les places de formation professionnelle internes (avec ou sans école interne) sont plus utilisées en Suisse alémanique. En outre, il est possible d'observer que l'école normale interne est mieux utilisée que l'école spécialisée interne, même si en Suisse alémanique, l'offre de l'école spécialisée reste plus importante.

3.3 Utilisation des offres selon l'âge de la clientèle

Une variable intéressante à analyser concernant l'utilisation des offres de placement est certainement l'âge des enfants et des jeunes.

Les utilisations prises en compte dans les évaluations ci-dessous concernant les offres OFJ en milieu ouvert, semi-ouvert et fermé sont celles-ci :

- Offre de base stationnaire
- Observation / expertise
- Intervention de crise / admission d'urgence / de transition
- Offre pédopsychiatrique (avec et sans reconnaissance LAMAL)
- Places de progression
- Places pour l'exécution des peines
- Places de détention provisoire
- Places pour l'exécution selon l'art. 16.3 DPmin et art. 61 CP
- Places disciplinaires

Il est important de rappeler que les graphiques présentés dans ce rapport n'illustrent que les données transmises par les institutions reconnues par l'OFJ. En effet l'une des conditions de reconnaissance OFJ concerne l'âge de la clientèle dans la mesure où l'institution doit accueillir au moins un tiers d'enfants et d'adolescents âgés de plus de sept ans et de moins de 25 ans, ou de moins de 30 ans s'agissant des centres de mesures pour jeunes adultes (art. 5, al. 1, let. a et b, LPPM et art. 4 OPPM). Cependant, les institutions OFJ accueillent également des enfants de moins de 7 ans, mais leurs journées de séjour ne donnent pas droit à des subventions.

Figure 8 : Nombre de cas par âge en 2018, 2019 et 2020

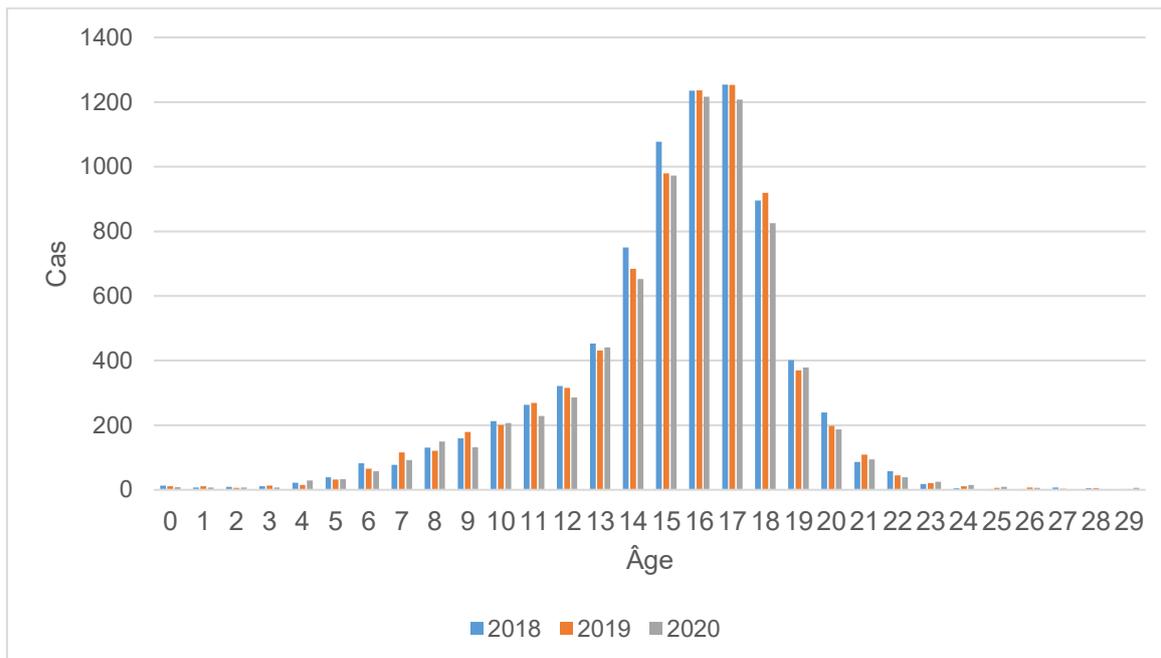


Figure 9 : Nombre de cas pour la catégorie d'âges 0-15 ans en 2018, 2019 et 2020

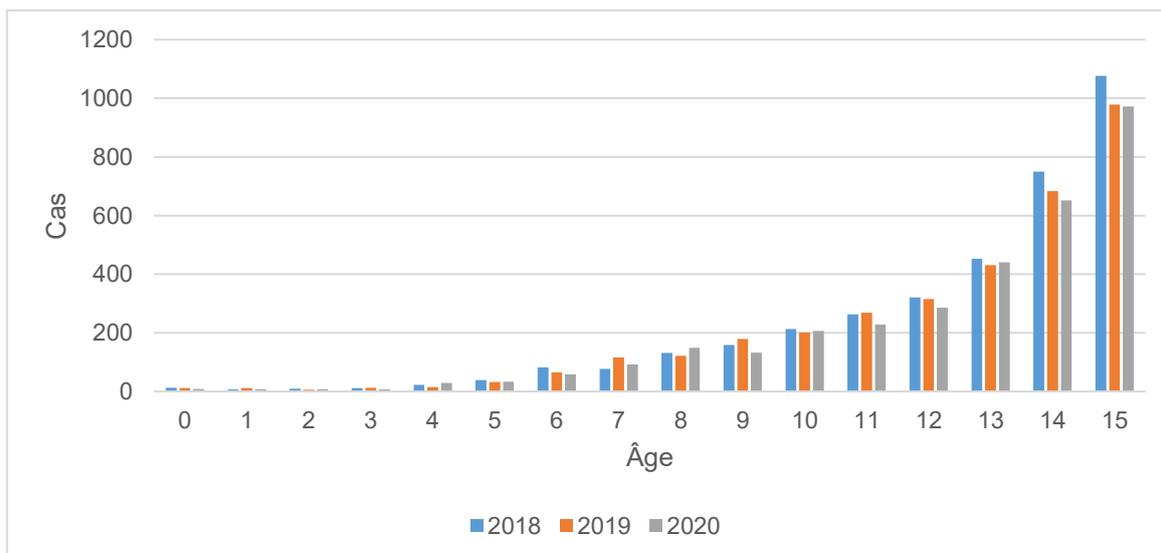
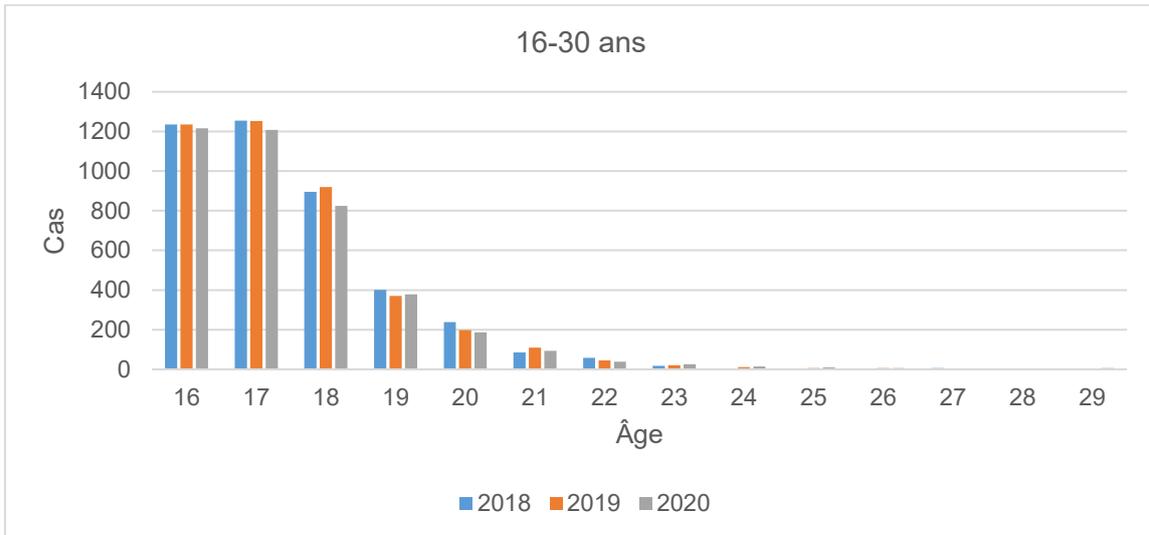
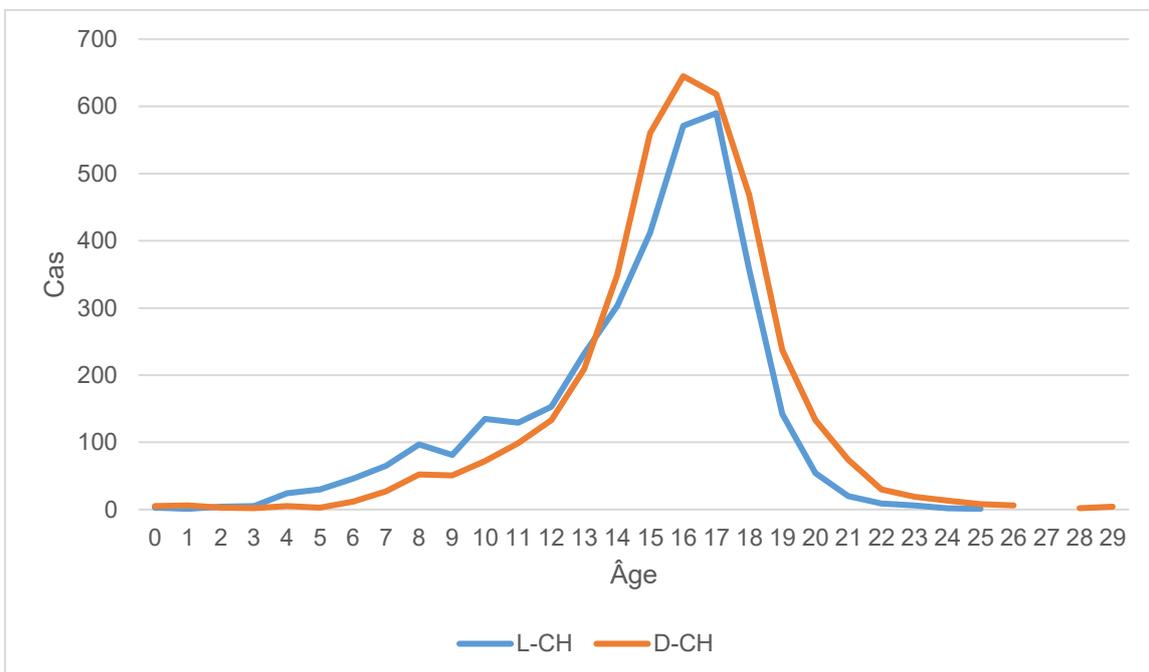


Figure 10 : Nombre de cas pour la catégorie d'âges 16-30 ans en 2018, 2019 et 2020



Les données montrent clairement un nombre élevé de cas entre 14 et 18 ans, avec une diminution significative à partir de 19 ans. Les cantons dont les bases légales permettent facilement le financement du placement après 18 ans ont clairement une chute moins précipitée après 18 ans que les cantons qui n'en ont pas. La figure suivante montre la différence à cet égard entre la Suisse alémanique et la Suisse latine.

Figure 11 : Comparaison des catégories d'âges selon la région en 2020



Cette figure montre clairement une chute plus nette des cas après 18 ans en Suisse latine qu'en Suisse alémanique.

3.4 Utilisation des offres selon le sexe de la clientèle

Le graphique ci-dessous illustre les utilisations des offres selon le sexe de la clientèle. Dans ces évaluations, toutes les offres reconnues par l'OFJ ont été prises en compte (voir chapitre 2).

Figure 12 : Utilisation des offres reconnues OFJ selon le sexe de la clientèle en 2018, 2019 et 2020

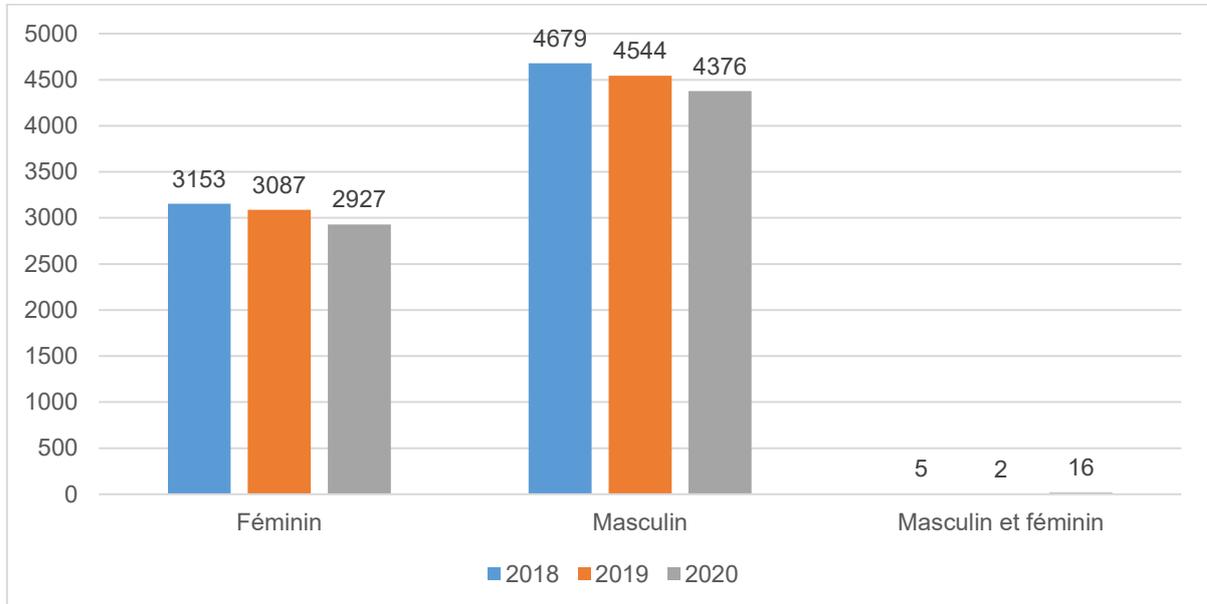
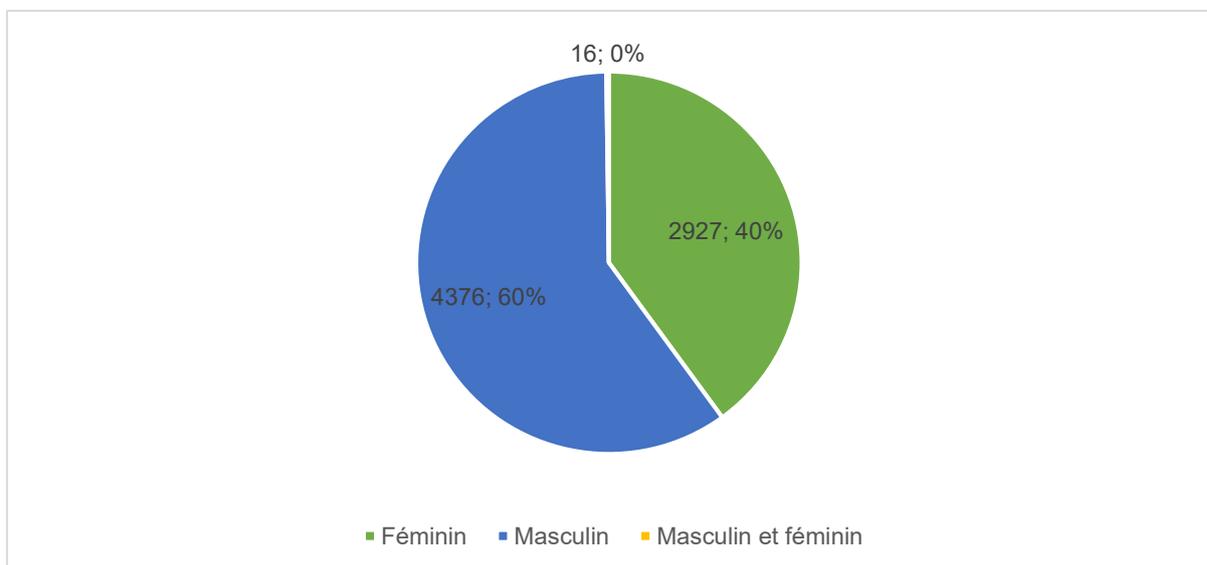


Figure 13 : Utilisation des offres OFJ selon le sexe de la clientèle en 2020



Dans cette figure, seules les données 2020 sont visibles afin de pouvoir présenter un diagramme à secteur pour mieux visualiser la différence d'utilisation selon le sexe.

3.5 Utilisation des offres selon le motif de placement

Le graphique ci-dessous illustre les utilisations des offres OFJ selon le motif de placement. Dans ces évaluations, toutes les offres reconnues par l'OFJ ont été prises en compte (voir chapitre 2).

Figure 14 : Utilisation des offres OFJ selon le motif de placement en 2018, 2019 et 2020

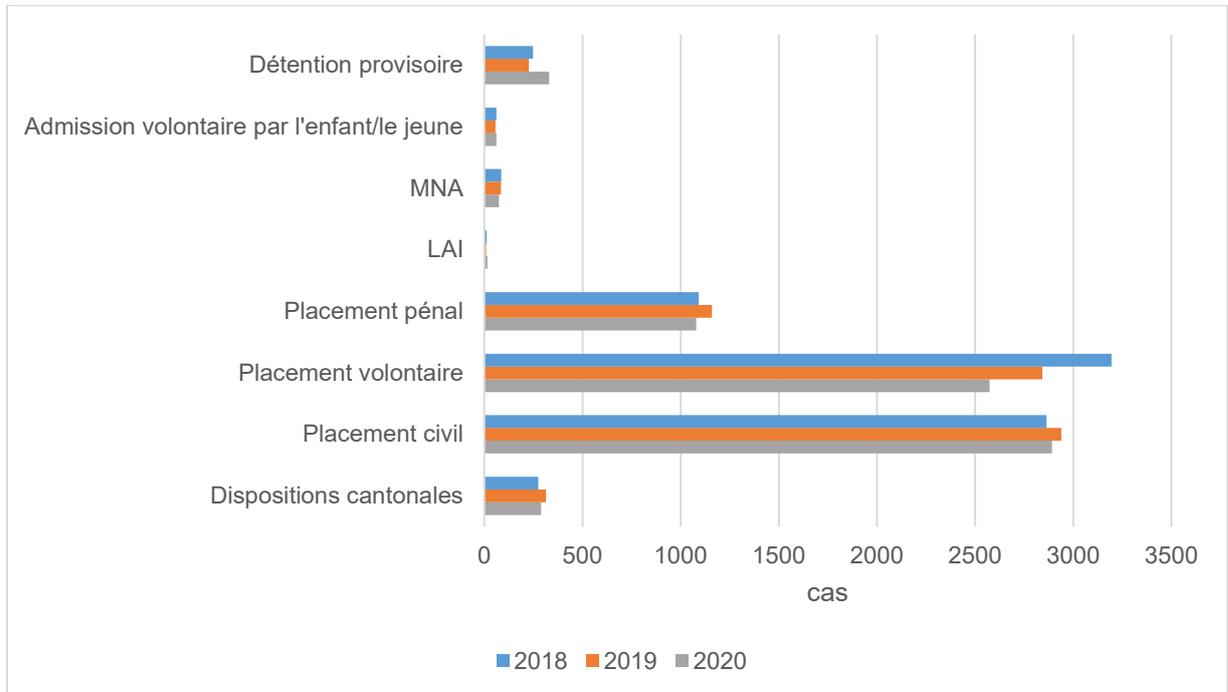
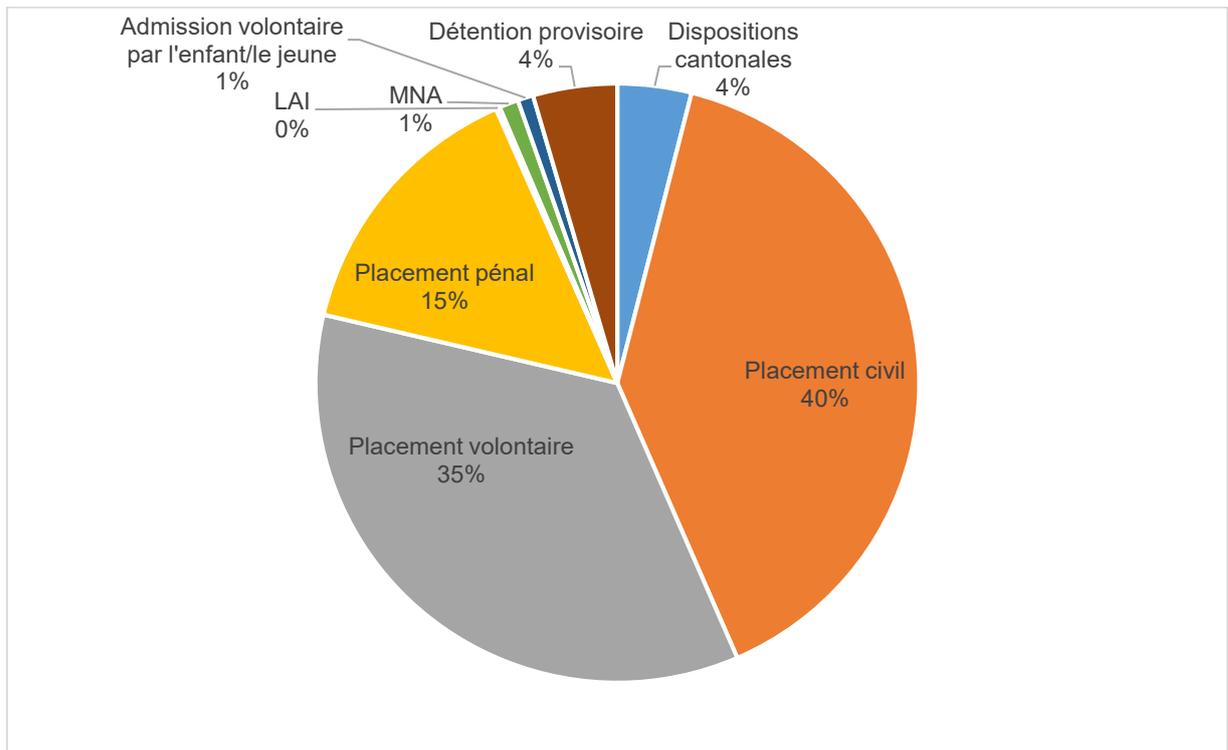


Figure 15 : Utilisation des offres OFJ selon le motif de placement en 2020

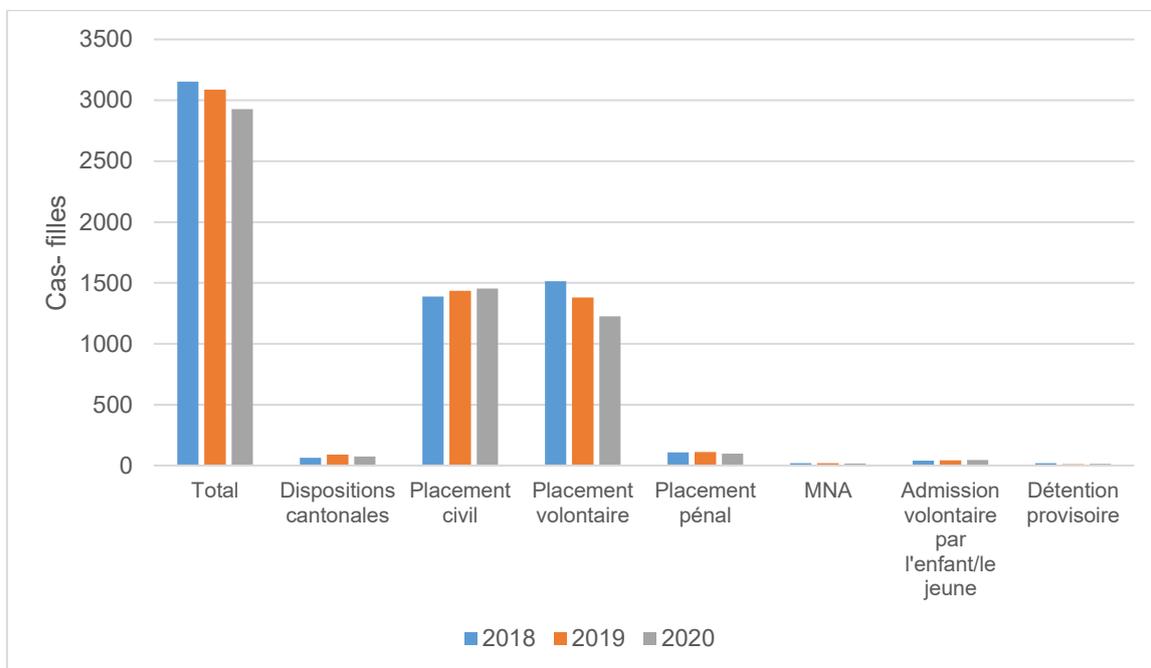


Dans cette dernière figure, seules les données 2020 sont visibles afin de pouvoir présenter un diagramme à secteur pour mieux visualiser la composition des motifs de placement.

3.6 Répartition des motifs de placement par sexe

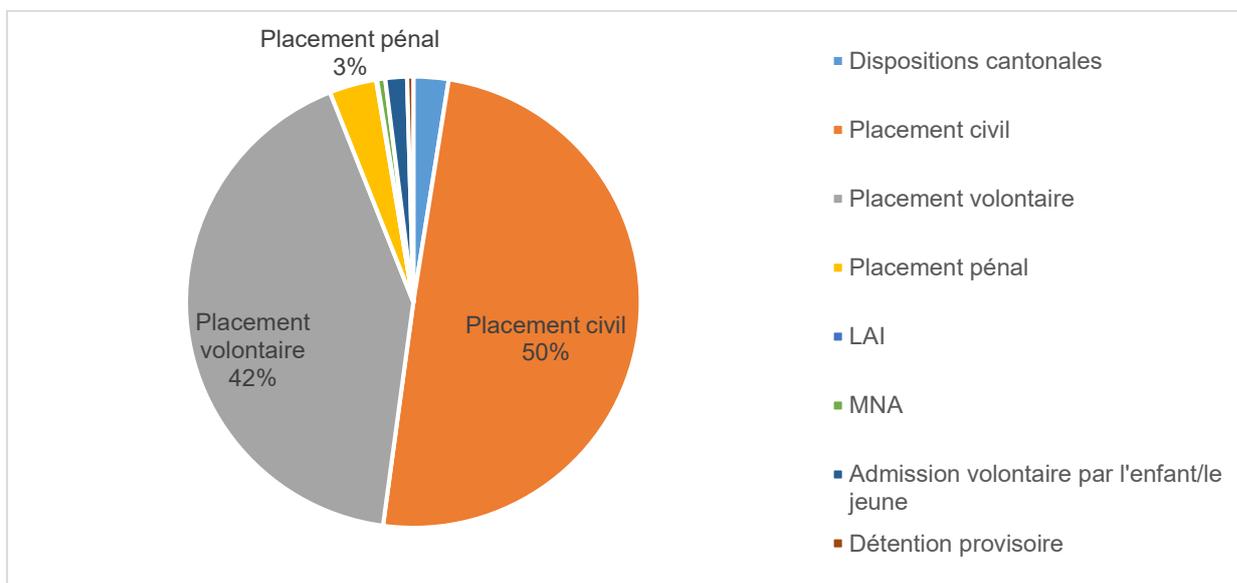
Le graphique ci-dessous illustre les utilisations des offres OFJ selon le motif de placement par sexe. Dans ces évaluations, toutes les offres reconnues par l'OFJ ont été prises en compte (voir chapitre 2).

Figure 16 : Motif de placement des filles en Suisse en 2018, 2019 et 2020



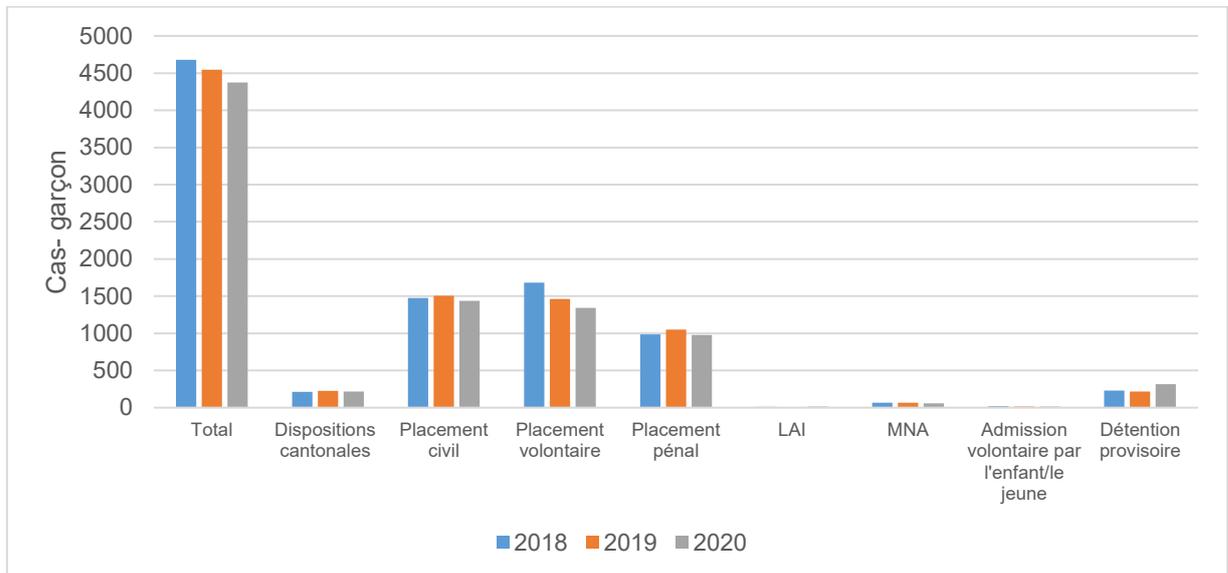
Cette dernière figure montre une diminution dans le temps du nombre total de cas de placement de filles, conformément à la tendance générale pour tous les placements. La figure montre toutefois que, malgré la diminution générale, les placements civils sont en hausse et les placements volontaires en baisse. Le graphique suivant présente les proportions des motifs de placement des filles pour l'année 2020.

Figure 17 : Proportion en % des motifs de placement des filles en 2020



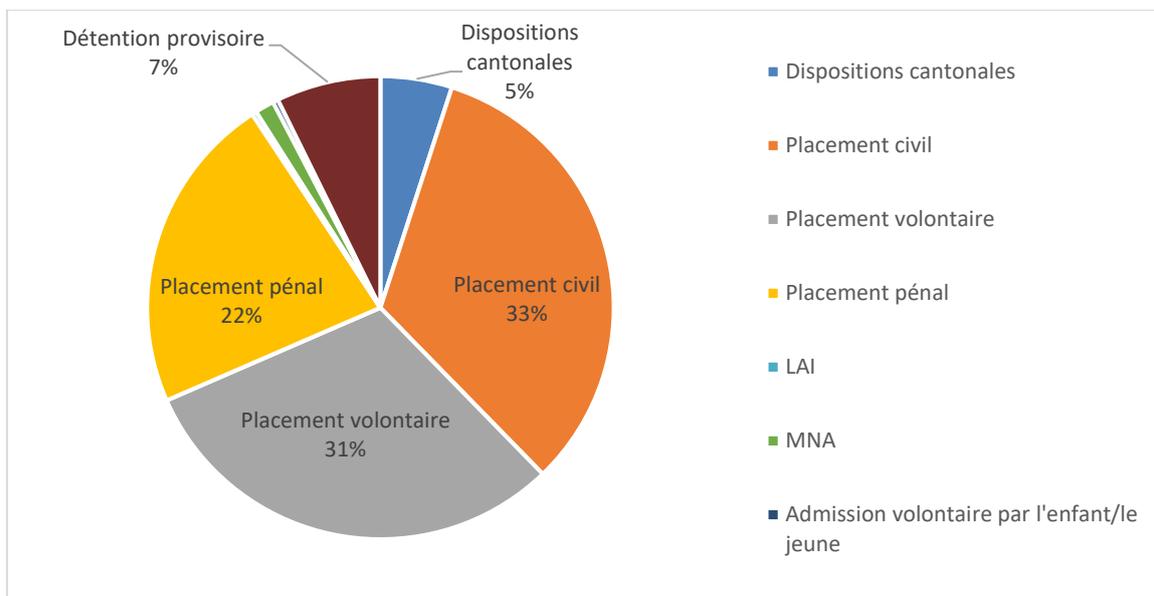
Les deux graphiques suivant montrent les mêmes données mais uniquement pour les garçons.

Figure 18 : Motif de placement des garçons en Suisse en 2018, 2019 et 2020



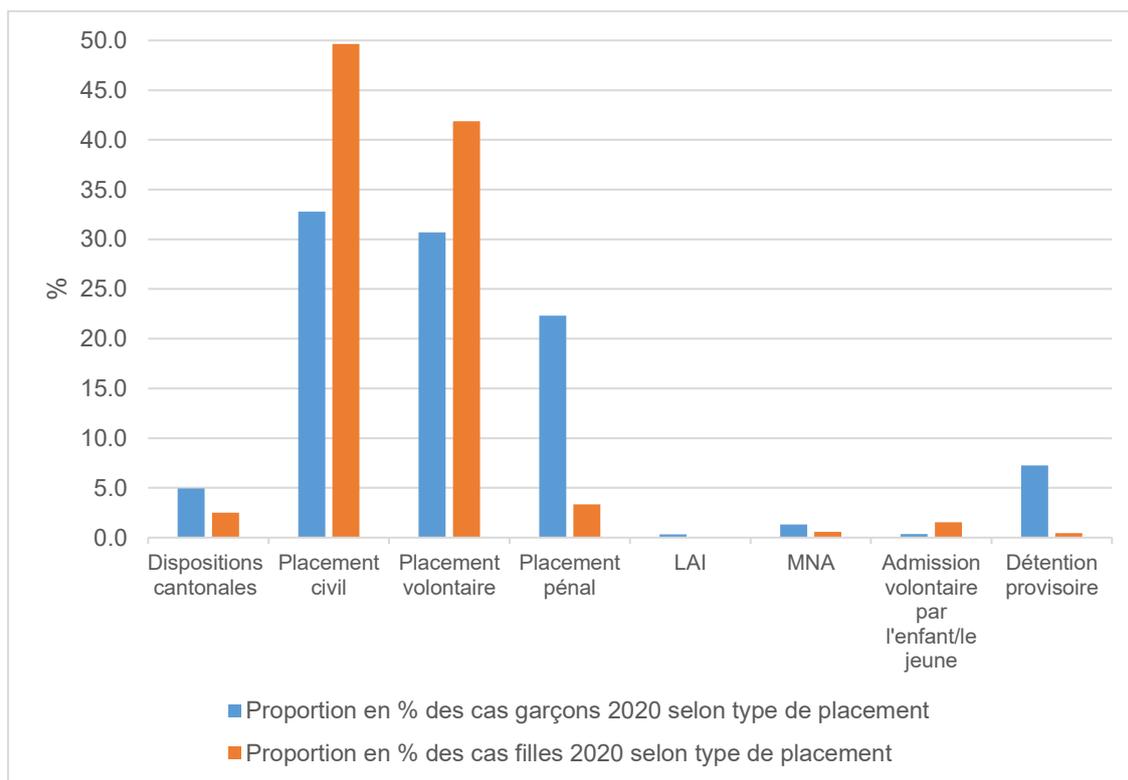
Comme dans le cas des filles, le nombre total des cas chez les garçons a également diminué. Contrairement aux filles, les tendances dans le temps sont moins linéaires en ce qui concerne les placements civils et pénaux. Pour les placements volontaires, les données montrent également une diminution. Le graphique suivant présente les proportions des motifs du placement des garçons pour l'année 2020.

Figure 19 : Proportion en % des motifs de placement des garçons en 2020



Les deux graphiques en secteur montrent des proportions très différentes des motifs de placement entre les garçons et les filles. Le graphique suivant montre la comparaison entre les proportions.

Figure 20: Comparaison des proportions des motifs de placement entre filles et garçons en 2020

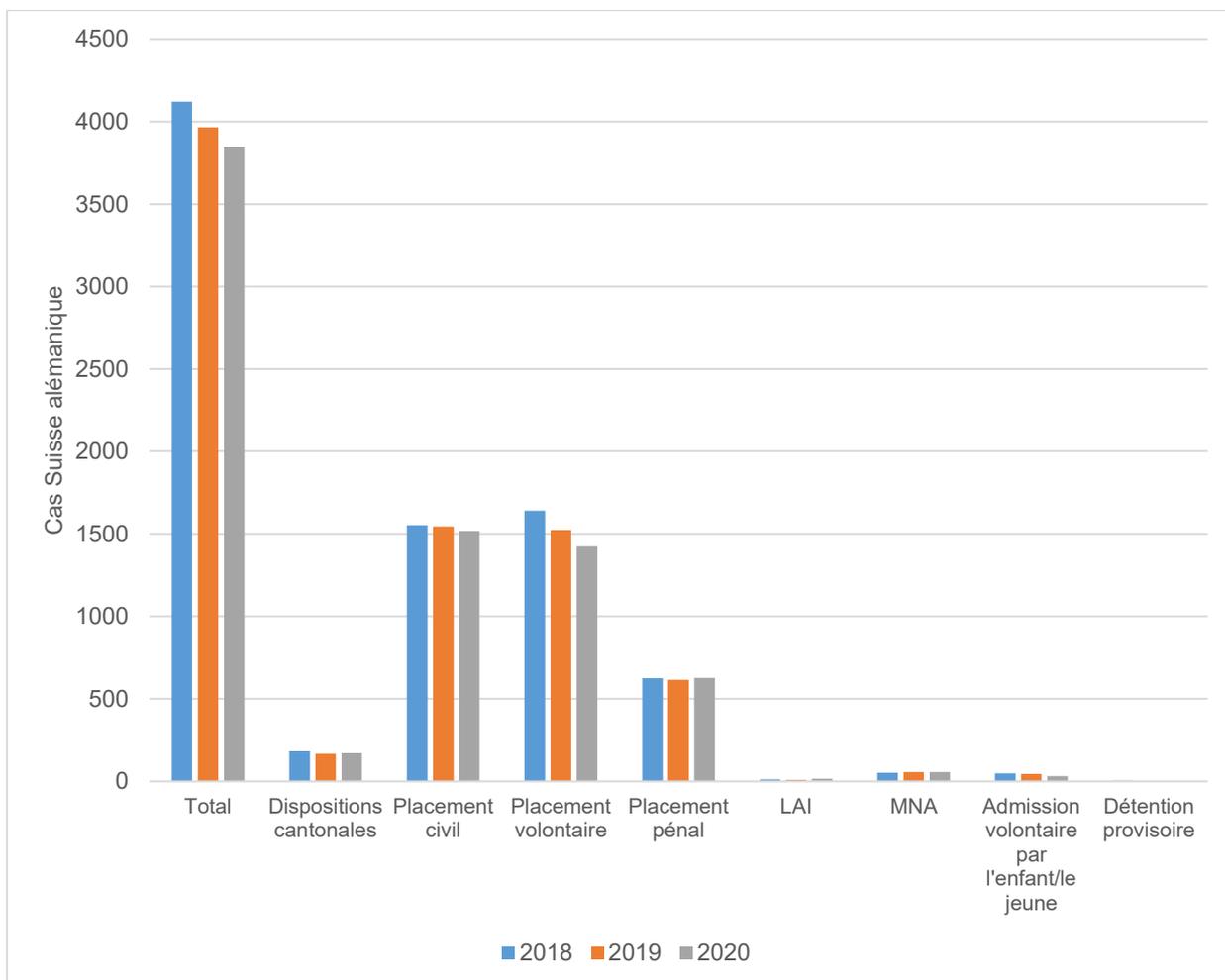


Ce dernier graphique montre que les placements pénaux et la détention provisoire sont, en proportion du total des cas, beaucoup plus fréquents chez les garçons que chez les filles. Si les filles sont moins susceptibles d'être placées au niveau pénal, elles sont plus susceptibles d'être placées par une décision civile ou de manière volontaire (placement volontaire).

3.7 Répartition des motifs de placement par région

Les graphiques ci-dessous illustrent les utilisations des offres OFJ selon le motif de placement par région. Dans ces évaluations, toutes les offres reconnues par l'OFJ ont été prises en compte (voir chapitre 2).

Figure 21 : Motif de placement en Suisse alémanique en 2018, 2019 et 2020



Les graphiques (figures 21-24) montrent qu'en Suisse alémanique par rapport à la Suisse latine, il n'y a pratiquement pas de cas de détention provisoire dans les institutions reconnus par l'OFJ. En effet, en Suisse alémanique, la détention provisoire des mineurs se fait d'avantage dans des sections séparées des centres pénitentiaires, qui ne sont pas subventionnées par l'OFJ et qui ne sont pas saisies dans Casadata.

Figure 22 : Proportion en % des motifs de placement en suisse alémanique en 2020

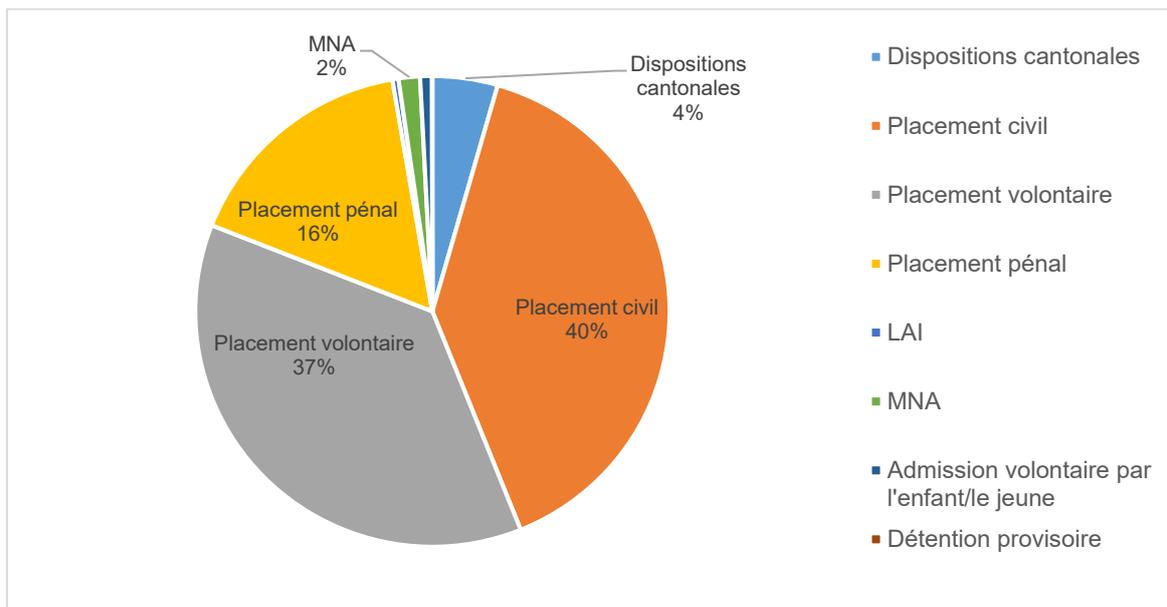


Figure 23 : Motif de placement en Suisse latine en 2018, 2019 et 2020

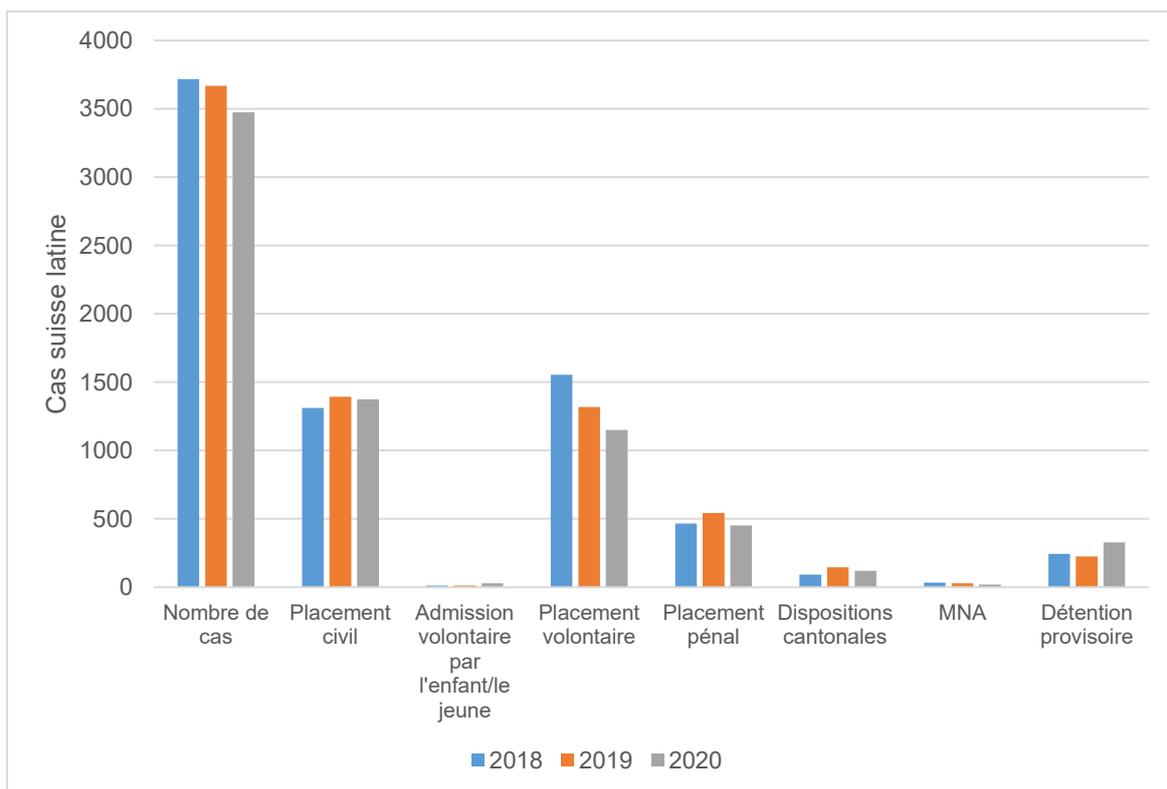


Figure 24 : Proportion en % des motifs de placement en suisse latine en 2020

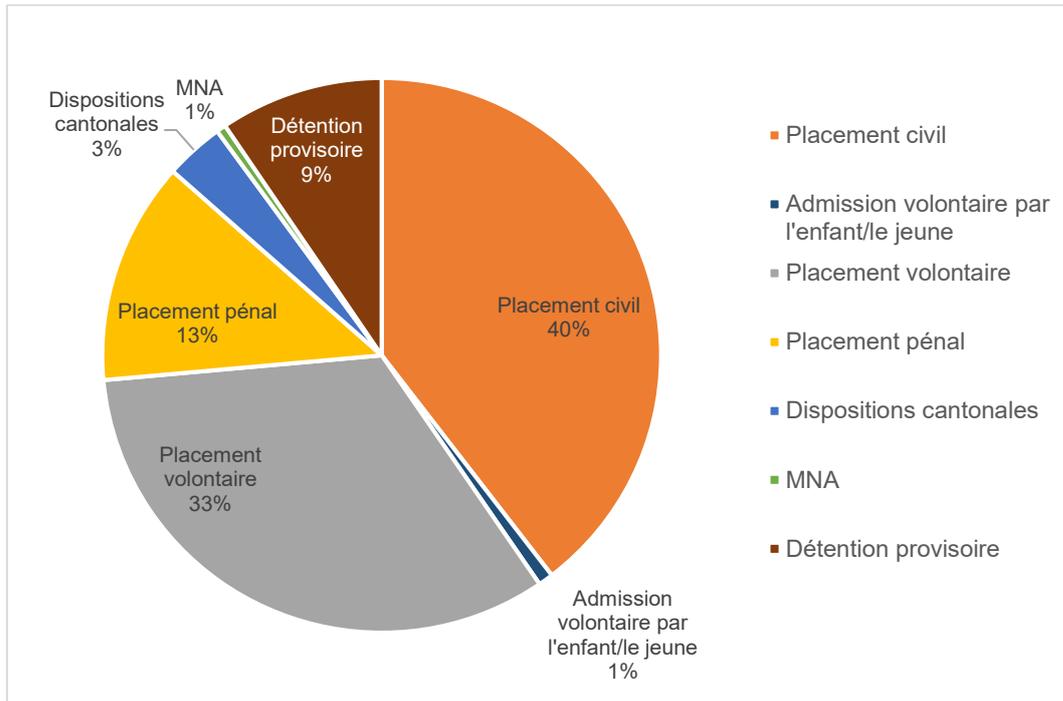
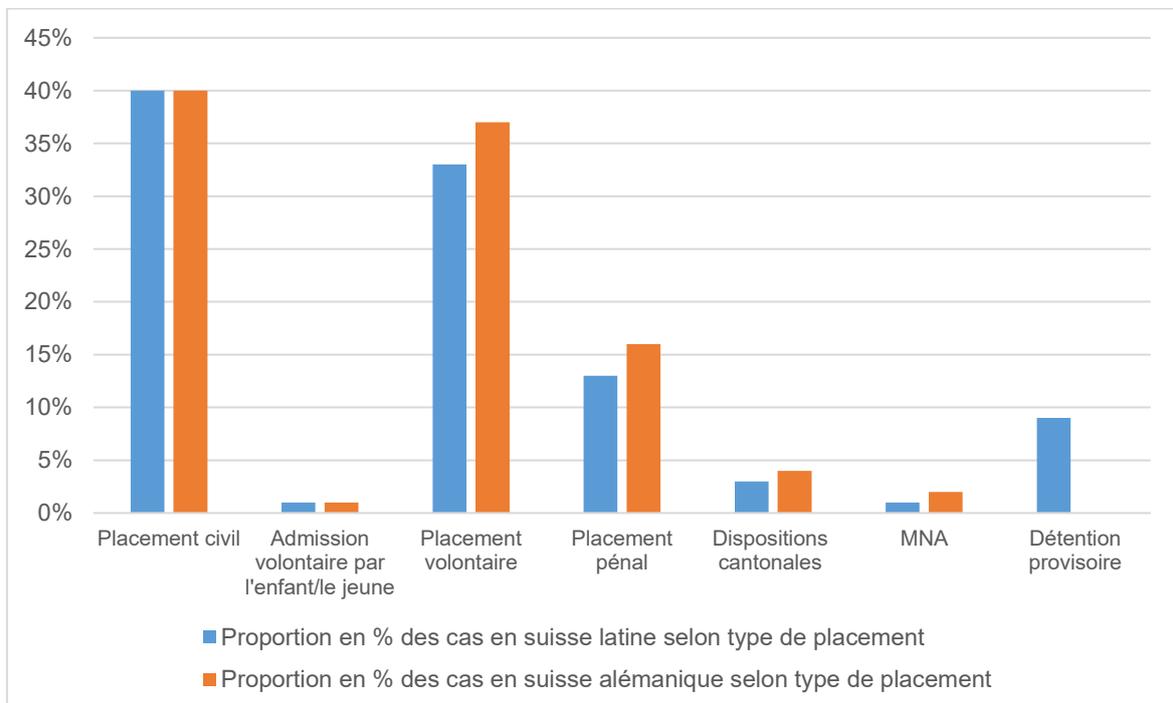


Figure 25: Comparaison des proportions des motifs de placement entre les deux régions

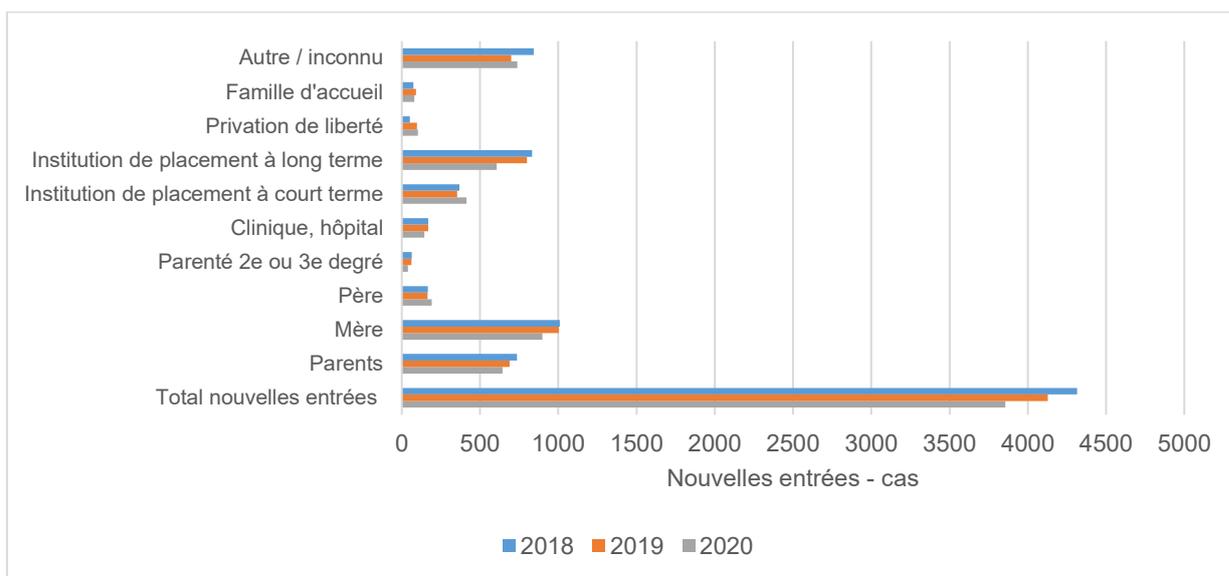


Cette figure montre que la proportion des pourcents des motifs de placement par rapport au nombre total de cas entre les deux régions est comparable sauf, comme dit précédemment, pour les placements en détention provisoire

3.8 Situation sociale de la clientèle avant l'entrée et après la sortie

La plateforme Casadata permet d'évaluer spécifiquement les nouvelles entrées et sorties. Il est important de préciser que Casadata calcule le transfert d'une offre à une autre comme une sortie et une nouvelle entrée (par exemple, dans le cas d'un transfert d'une offre d'urgence à une offre de base stationnaire). Les graphiques suivants présentent certains résultats de ces évaluations.

Figure 26 : Prise en charge avant le placement ou avant le transfert pour les nouvelles entrées en offre stationnaire en 2018, 2019 et 2020

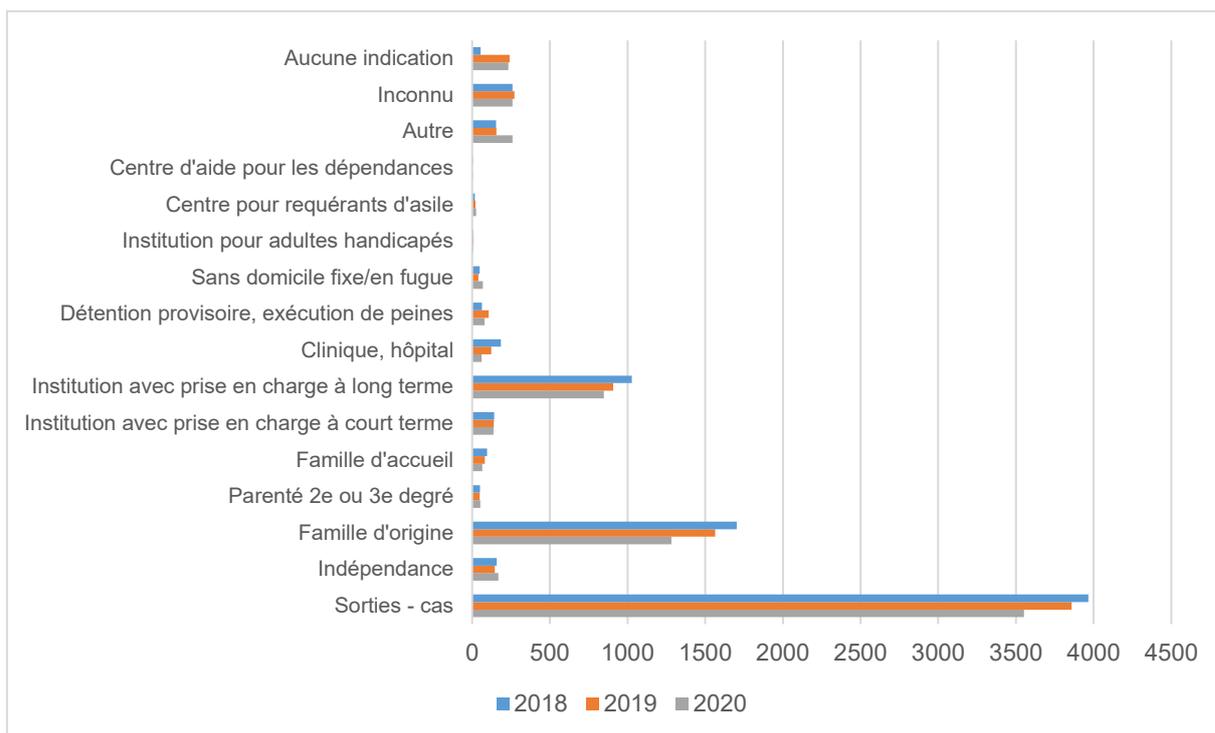


Le graphique montre une grande diversité des lieux de provenance des jeunes avant leur placement ou transfert. En ce qui concerne la tendance temporelle, on constate une diminution des nouvelles entrées (ou transferts). Les nombres de cas provenant des différents types de prise en charge avant le placement diminue en ce sens au cours des trois années, sauf pour les provenances « père » et « institution de placement à court terme », qui ont augmenté au cours des trois années.

Pour l'année de référence 2020, 45 % des cas de nouvelles entrées (ou de transferts) proviennent de la famille d'origine (parents, mère ou père), 1 % de la famille élargie (parenté 2^{ème} ou 3^{ème} degré), 2 % d'une famille d'accueil, 4 % d'une clinique, 11 % d'une institution de placement à court terme, 16 % d'une institution de placement à long terme, 2 % d'un placement en privation de liberté et 19 % d'un autre type de prise en charge ou l'information n'est pas disponible.

La famille est donc le lieu de provenance principal (parents ensemble, seulement la mère ou seulement le père). Au sein de la catégorie générale des familles, une proportion importante de familles monoparentales est présente. Il est également important de noter qu'une grande partie des provenances sont inconnues. Les placements en provenance de familles d'accueil dans des établissements devraient faire l'objet d'une analyse qualitative particulièrement approfondie, car ce type de placement devrait généralement être évité.

Figure 27 : Situation sociale de la clientèle après la sortie ou le transfert d'une offre stationnaire en 2018, 2019 et 2020

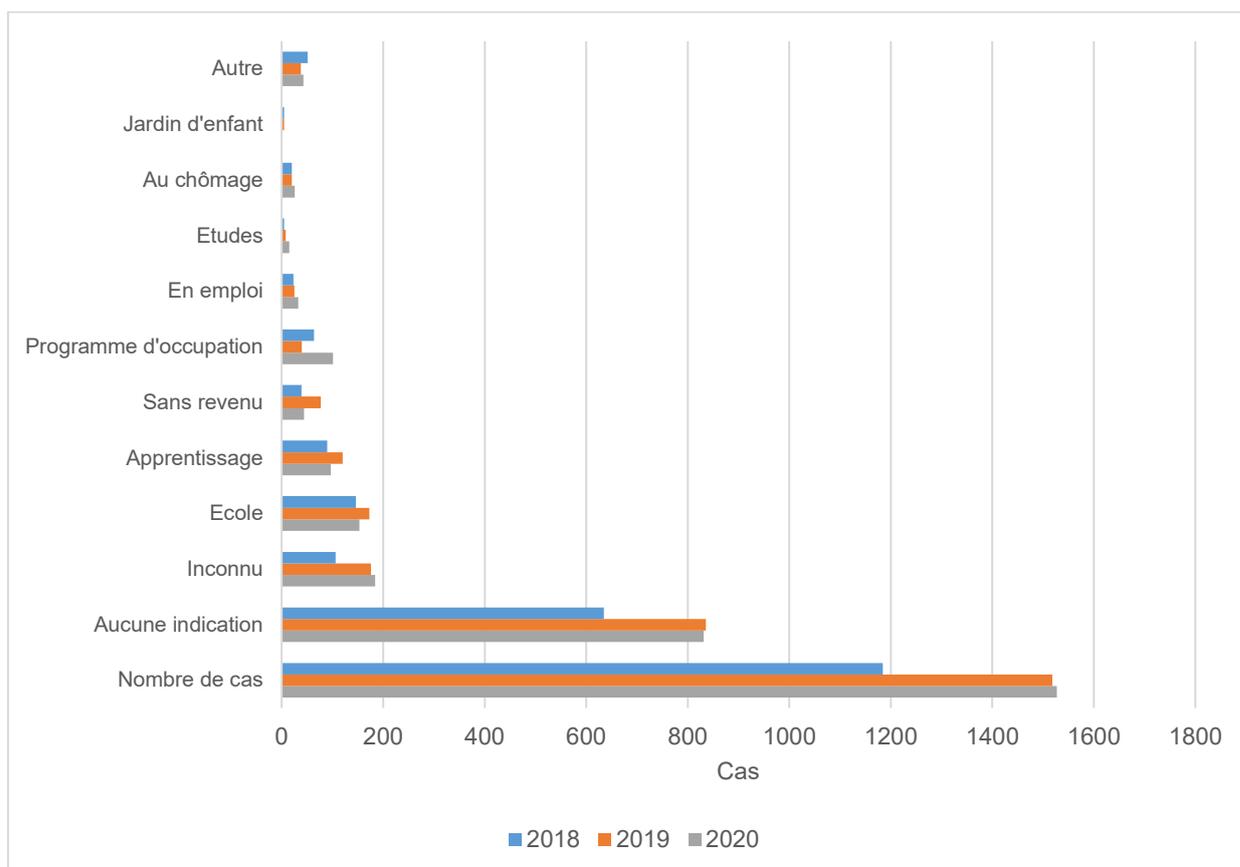


Le graphique montre une grande diversité de destinations des jeunes après leur placement ou transfert. En ce qui concerne la tendance temporelle on observe aussi ici une diminution des nouvelles sorties (ou transferts).

Pour l'année de référence 2020, 36 % des cas de sorties (ou de transferts) rentrent dans leur famille d'origine, 1 % va dans la famille élargie (2ème ou 3ème degré), 2 % dans une famille d'accueil, 4 % dans une institution avec prise en charge à court terme, 24 % dans une institution de prise en charge à long terme, 2 % dans une clinique, 2 % en détention provisoire ou en exécution de peines, 1 % dans un centre pour requérants d'asile, 2 % sont sans domicile fixe ou en fugue, 5 % sont indépendants, pour le 7 % de cas il s'agit d'une autre destination et pour le 14 % de cas l'information n'est pas disponible ou inconnue.

Les données montrent qu'une grande partie des enfants est rentrée dans sa famille d'origine après le placement. Cela montre à quel point il est important d'inclure la famille d'origine dans le travail socio-éducatif. Trois années d'évaluation ne permettent pas encore d'évaluer les parcours des placements.

Figure 28 : Situation scolaire et professionnelle après la sortie d'une offre de formation



Ce graphique montre la situation scolaire et professionnelle après la sortie d'une offre d'occupation ou de formation dans le contexte stationnaire (structure de jour, école interne, places de formation). La situation après la sortie est inconnue ou n'est pas saisie pour la majorité des jeunes. Ces informations devraient être mieux collectées afin de pouvoir se prononcer sur l'efficacité d'une structure de jour ou d'une place de formation. Si davantage de données étaient disponibles, il aurait été intéressant d'évaluer les données par offre spécifique, par exemple analyser la situation professionnelle après la sortie d'une place de formation interne. La question de savoir si l'institution ne connaît pas ces informations ou si elle ne les a pas saisies dans Casadata reste ouverte.

4 Placements intercantonaux

Le tableau suivant montre les cas de placements intercantonaux relatifs aux offres OFJ en proportion du nombre total de cas. Par placements intercantonaux, il faut comprendre les placements effectués dans un autre canton que le canton placeur.

Tableau 9 : Placements intercantonaux

OFFRES reconnue par l'OFJ	2018	2019	2020
Total des placements en Suisse (cas)	7837	7633	7319
Total des placements intercantonaux (cas)	2179	2015	1910
Proportion des placements intercantonaux (cas)	27.8%	26.4%	26.1%

Casadata permet également d'effectuer, pour les placements extracantonaux, des évaluations spécifiques en choisissant différents filtres tels que le type de prestation, le sexe de la clientèle ou le degré d'ouverture. Un premier exemple d'évaluation présente la proportion de placements hors canton inhérente à l'offre de base stationnaire en milieu ouvert. Les données montrent que plus d'un cas sur cinq est placé dans une institution hors canton pour l'offre de base. Les placements extra-cantonaux ne sont donc pas seulement destinés à des offres spécifiques (comme p.ex. les offres fermées).

Tableau 10 : Placements intercantonaux concernant l'offre de base stationnaire en milieu ouvert

OFFRES reconnue par l'OFJ	2018	2019	2020
Total des placements en Suisse dans l'offre de base stationnaire en milieu ouvert (cas)	4253	4133	3983
Total des placements intercantonaux (cas)	986	906	900
Proportion des placements intercantonaux (cas)	23.2%	21.9%	22.6%

La proportion des placements intercantonaux OFJ a également été évaluée en fonction du sexe de la clientèle. Le tableau suivant montre que les garçons sont plus fréquemment placés dans d'autres cantons que les filles (en proportion : ~30 % *versus* 22 %)

Tableau 11 : Placement intercantonal selon le sexe

OFFRES reconnues par l'OFJ	2018	2019	2020
Total des placements de filles en Suisse (cas)	3153	3087	2927
Total des placements intercantonaux de filles en Suisse	743	652	658
Proportion des placements intercantonaux de filles	23.6%	21.1%	22.5%
Total des placements de garçons en Suisse (cas)	4679	4544	4376
Total des placements intercantonaux de garçons en Suisse (cas)	1435	1362	1243
Proportion des placements intercantonaux de garçons (cas)	30.7%	30.0%	28.4%

Cette différence entre filles et garçons soulève la question de savoir pourquoi les garçons sont plus susceptibles d'être placés hors canton que les filles et pour quel type d'offre spécifique. Casadata permet de croiser plusieurs variables. La suite du rapport propose une analyse liée à l'offre en milieu fermé et aux offres spécifiques d'intervention de crise/admission d'urgence/de transition.

Tableau 12 : Placements intercantonaux relatifs aux offres en milieu fermé/semi fermé (ou semi-ouvert)

OFFRES reconnues par l'OFJ	2018	2019	2020
Total des placements intercantonaux en Suisse (cas)	2179	2015	1910
Total des placements intercantonaux en milieu fermé/semi fermé en Suisse (cas)	787	716	631
Proportion des placements intercantonaux en milieu fermé (cas)	36.1%	35.5%	33.0%
Total des placements intercantonaux de filles en Suisse (cas)	743	652	658
Total des placements intercantonaux de filles en milieu fermé/semi fermé en Suisse (cas)	183	162	160
Proportion des placements intercantonaux de filles en milieu fermé/semi fermé (cas)	24.6%	24.8%	24.3%
Total des placements intercantonaux de garçons en Suisse (cas)	1435	1362	1243
Total des placements intercantonaux de garçons en milieu fermé/semi fermé en Suisse (cas)	603	554	466
Proportion des placements intercantonaux de garçons en milieu fermé/semi fermé (cas)	42.0%	40.7%	37.5%

Le tableau 12 montre que sur le nombre total des placements intercantonaux (cas), les garçons sont plus souvent placés dans un autre canton pour « bénéficier » d'une offre en milieu fermé en comparaison aux filles. En 2019, 40.7 % des placements intercantonaux de garçons étaient des placements en milieu fermé contre le 24.9 % de filles.

Tableau 13 : Placements intercantonaux relatifs à l'offre spécifique d'intervention de crise / admission d'urgence / de transition

OFFRES reconnues par l'OFJ	2018	2019	2020
Total des placements intercantonaux en Suisse (cas)	2179	2015	1910
Total des placements intercantonaux dans une offre spécifique d'intervention de crise (cas)	355	311	246
Proportion des placements intercantonaux dans une offre spécifique d'intervention de crise (cas)	16.3%	15.4%	12.9%
Total des placements intercantonaux de filles en Suisse (cas)	743	652	658
Total des placements intercantonaux de filles dans une offre spécifique d'intervention de crise (cas)	201	157	124
Proportion des placements intercantonaux de filles dans une offre spécifique d'intervention de crise (cas)	27.1%	24.1%	18.8%
Total des placements intercantonaux de garçons en Suisse (cas)	1435	1362	1243
Total des placements intercantonaux de garçons dans une offre spécifique d'intervention de crise (cas)	154	154	116
Proportion des placements intercantonaux de garçons dans une offre spécifique d'intervention de crise (cas)	10.7%	11.3%	9.3%

Le tableau montre que, sur le nombre total des placements intercantonaux (cas) les filles sont par rapport à leurs nombre plus souvent placées que les garçons dans un autre canton pour « bénéficier » d'une offre spécifique d'intervention de crise. En 2019, 24.1 % des placements intercantonaux de filles étaient des placements dans une offre spécifique d'intervention de crise contre le 11.3 % de garçons.

4.1 Placements interrégionaux en suisse romande et en suisse alémanique

En 2020 il y a eu 383 placements (cas) interrégionaux en suisse romande (cantons FR, GE, JU, NE, VD et VS) et 1381 placements (cas) interrégionaux en suisse alémanique (cantons AG, AR, BE, BL, BS, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG et ZH). Le tableau suivant montre les chiffres en proportion du total des placements et pour les deux régions linguistiques (sans le Tessin) pour l'année 2020.

Tableau 14 : Proportion des placements interrégionaux pour l'année 2020

	Total des placements OFJ (cas) en 2020	Total des placements interrégionaux OFJ (cas) en 2020	Proportion des placements interrégionaux
Suisse romande	3183	383	12%
Suisse alémanique	3845	1381	36%

Ces chiffres montrent clairement que les cantons alémaniques effectuent beaucoup plus de placements intercantonaux que les cantons romands. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, plusieurs petits cantons alémaniques ont peu d'institutions reconnues par l'OFJ (dans certains cas seulement une institution est reconnue par l'OFJ) ou même aucune institution OFJ (c'est le cas pour les cantons de GL, NW, SO, UR et ZG). Ces cantons doivent donc recourir beaucoup plus à des placements extracantonaux pour des offres spécifiques. Une autre raison qui explique cette différence est que de nombreux cantons alémaniques ont une superficie relativement peu étendue et il est donc possible de placer un enfant dans un autre canton sans l'éloigner de sa famille d'origine.

5 Excursus : utilisation des places fermées reconnues par l'OFJ

Ce chapitre présente quelques évaluations des offres OFJ en milieu semi-fermé et fermé. Les évaluations présentées ne sont que quelques exemples des évaluations possibles avec la plateforme Casadata. Les détenteurs du login peuvent effectuer eux-mêmes d'autres évaluations en fonction de leurs besoins spécifiques.

De plus, en raison du faible nombre de données saisies concernant les time-out internes et externes, ces offres n'ont pas été analysées. Dès lors, les offres prises en compte dans les évaluations en milieu fermé et semi-fermé ci-dessous sont les suivantes:

- Offre de base stationnaire
- Observation / expertise
- Intervention de crise / admission d'urgence / de transition
- Places pour l'exécution des peines
- Places de détention provisoire
- Places pour l'exécution selon l'art. 16.3 DPmin et art. 61 CP
- Places disciplinaires

Tableau 15 : Résumé des places et des cas OFJ en milieu semi-ouvert et fermé

	2018	2019	2020
Places stationnaires OFJ en milieu semi-ouvert et fermé	310	331	294
Nombre de cas en milieu semi-ouvert et fermé	1586	1462	1372

Tableau 16 : Spécifications des places OFJ en milieu semi-ouvert et fermé selon le sexe

	2018	2019	2020
Places stationnaires OFJ en milieu semi-ouvert et fermé spécifiques pour garçons	150	157	157
Places stationnaires OFJ en milieu semi-ouvert et fermé spécifiques pour filles	33	33	33
Places stationnaires OFJ en milieu semi-ouvert et fermé mixte	127	141	104

L'objectif de ce rapport est de pouvoir évaluer les tendances. Pour cette raison les données peu probables ont été retirées des statistiques (erreur de collecte de données possibles comme par exemple un placement en milieu fermé à l'âge de 6 ans).

Dans les deux pages suivantes, des graphiques montrent l'utilisation des offres en milieu fermé et semi-fermé selon le sexe de la clientèle, selon l'âge de la clientèle et selon le motif de placement.

Figure 29: Utilisation des offres OFJ en milieu fermé et semi-fermé en Suisse selon le sexe de la clientèle

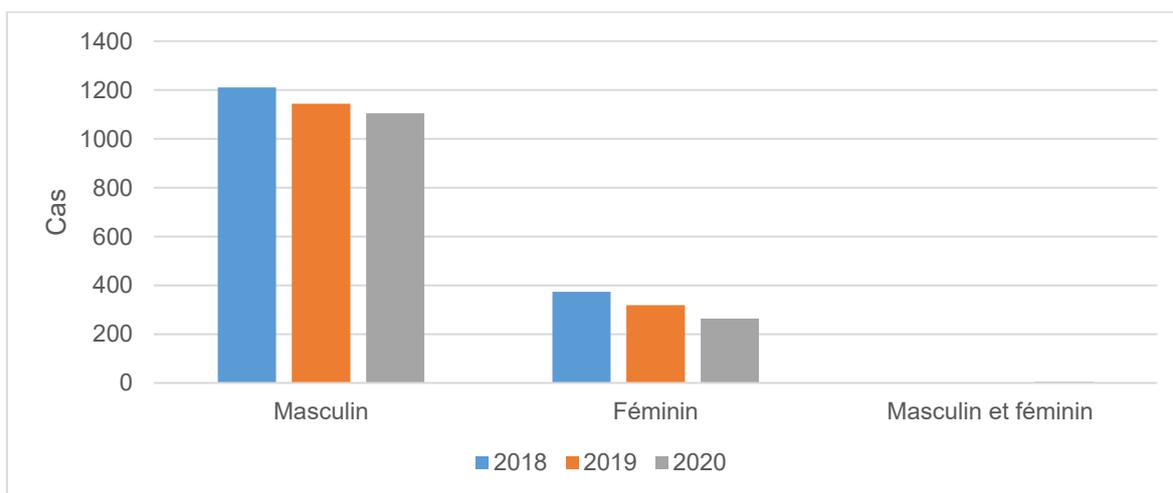
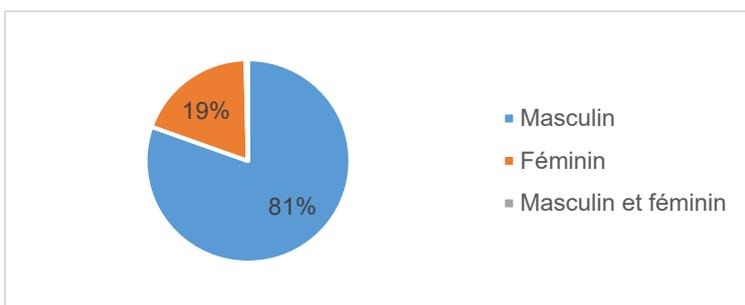
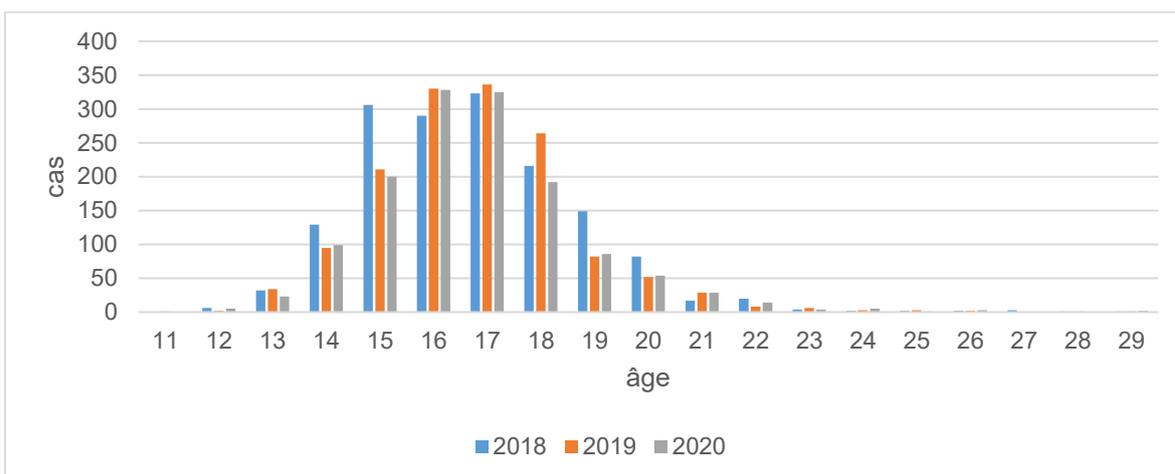


Figure 30 : Utilisation des offres OFJ en milieu fermé et semi-fermé selon le sexe de la clientèle en 2020



Ces deux graphiques (Figure 29 et 30) montrent que les places en milieu fermé et semi-fermé sont beaucoup plus utilisées par les garçons que par les filles. En 2020, 81 % des placements en milieu fermé et semi-fermé ont été effectués par des garçons. Ce résultat est cohérent avec le tableau 15, qui démontrait que l'offre spécifique pour les garçons en milieu fermé était beaucoup plus présente sur le territoire suisse que celle spécifique pour les filles.

Figure 31 : Utilisation des offres OFJ en milieu fermé et semi-fermé en Suisse selon l'âge de la clientèle



5.1 Proportion en % des motifs de placement selon le sexe

Dans les trois figures suivantes, les données présentées auparavant ont été combinées afin de pouvoir analyser la proportion des motifs de placement chez les garçons et chez les filles.

Figure 32 : Proportion des motifs de placement des garçons en 2020

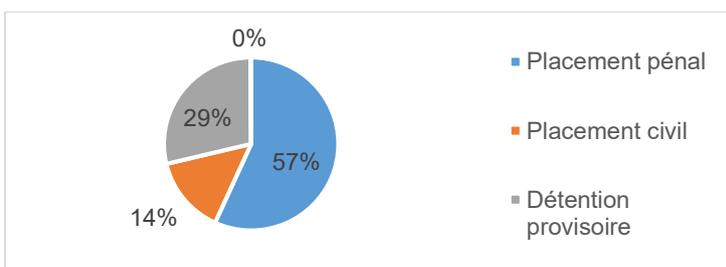


Figure 33 : Proportion des motifs de placement des filles en 2020

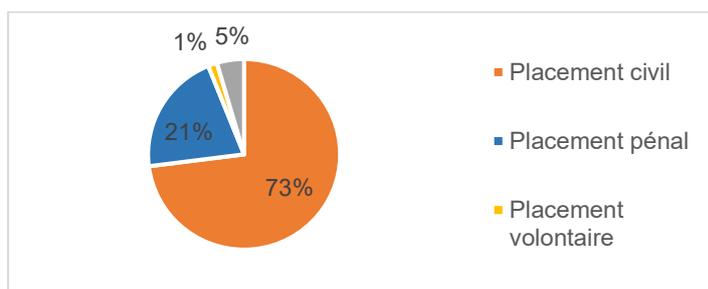
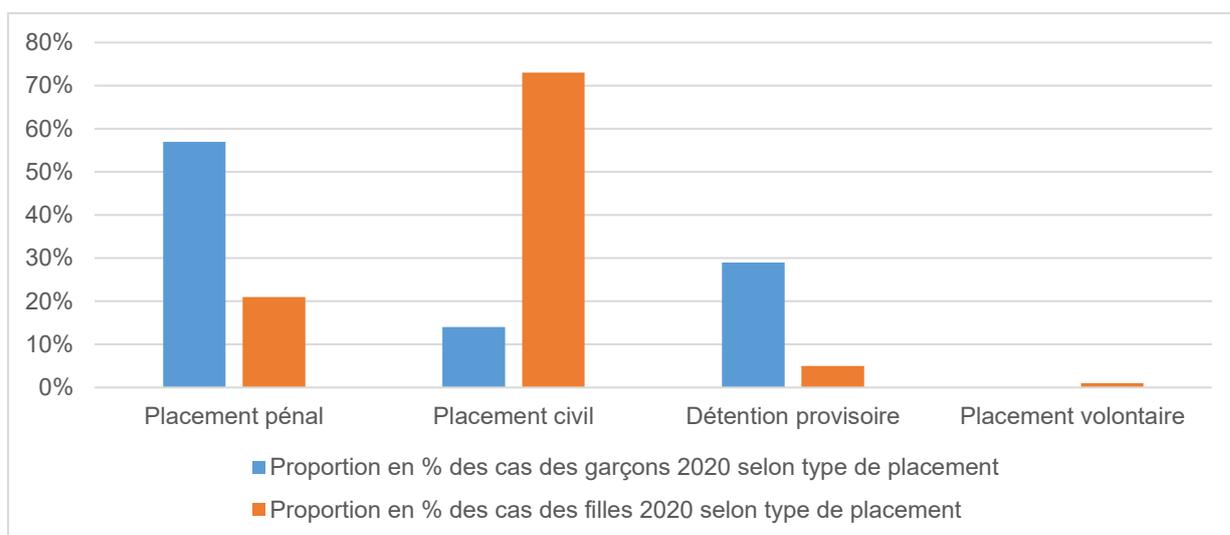


Figure 34 : Comparaison des proportions des motifs de placement entre filles et garçons en 2020



Ces trois graphiques permettent de constater que les garçons sont proportionnellement beaucoup plus placés en milieu fermé par une décision pénale et les filles par une décision civile. Les quelques cas de placements volontaires en 2020 proviennent de filles.

5.2 Evaluations selon les cas et les personnes

Ce sous-chapitre compare les données de placement en milieu semi-ouvert et fermé selon les cas et les personnes (définition de ces deux termes au chapitre 3).

Tableau 17 : Nombre de personnes et de cas en milieu semi-ouvert et fermé pour l'année 2018, 2019 et 2020

	2018	2019	2020
Nombre de personnes en milieu semi-ouvert et fermé	1023	972	918
Nombre de cas en milieu semi-ouvert et fermé	1586	1462	1372

Ce premier tableau montre qu'il y a environ 50 % de cas de plus que le nombre de personnes placées. En d'autres termes, il y a beaucoup de personnes qui sont placées ou transférées plus d'une fois en milieu fermé au cours de la même année. Cela peut signifier, par

exemple, que les personnes sont placées plusieurs fois au cours de la même année dans différentes institutions, ou qu'elles changent plusieurs fois de type de prestation sans interrompre leur placement dans le même établissement (par exemple, transfert d'une offre d'observation fermée à une offre de base stationnaire fermée, puis à une offre semi-ouverte). Il faut préciser qu'actuellement la plateforme Casadata ne permet pas de calculer combien de personnes génèrent plus d'un cas mais seulement le taux de différence entre les personnes et les cas. Il est donc mathématiquement possible que 2 personnes génèrent 500 cas, mais cela n'est évidemment que très peu probable.

Le tableau suivant présente les relations entre les personnes et les cas en fonction du motif du placement. Les données montrent que les personnes placées au niveau pénal ou en détention provisoire génèrent plus de cas que les personnes placées au niveau civil. On peut en déduire que les premiers changent plus souvent d'offre ou sont placés à plusieurs reprises.

Tableau 18 : Nombre de personnes et de cas en milieu semi-ouvert et fermé selon le motif de placement pour 2020

		Année 2020	Cas/Personnes
Placement civil	Personnes	271	131%
	Cas	354	
Placement pénal	Personnes	443	155%
	Cas	685	
Détention provisoire	Personnes	202	162%
	Cas	328	

6 Résumé et vue d'ensemble

Les évaluations présentées dans ce rapport constituent un exemple d'évaluations que la plate-forme Casadata permet d'effectuer. Le rapport présente les observations générales suivantes.

- L'offre OFJ est variée et généralement bien utilisée.
- La plupart des offres sont des offres mixtes. Pour l'offre de base stationnaire, les offres mixtes ont un taux d'occupation plus élevé que les offres spécifiques uniquement pour les filles ou les garçons.
- Les données montrent une stabilité générale de nombre de places de l'offre stationnaire en milieu ouvert entre 2018 et 2020. En ce qui concerne les prestations spécifiques, les chiffres montrent une légère diminution des places de l'offre de base stationnaire et une augmentation des places de progression.
- Au regard de la population des 0-19 ans, la Suisse latine dispose de plus de places OFJ que la Suisse alémanique. Le nombre de cas de placements en relation avec la population de référence est également plus élevée en Suisse latine qu'en Suisse alémanique.
- L'offre entre la Suisse alémanique et la Suisse latine diffère notamment dans les secteurs de la formation et de l'occupation. La Suisse latine compte moins de places dans les écoles internes et presque pas de places de formation internes. En ce qui concerne les structures de jour internes, une certaine égalité entre régions en terme de places est toutefois observée.
- Les données montrent une légère diminution du nombre de cas de placements OFJ entre 2018 et 2020 en milieu ouvert (diminution de ~ 300 cas), mais tout en présentant des tendances différentes pour chaque offre spécifique et région. Les données montrent une diminution des cas dans l'offre de base stationnaire dans toutes les régions de la Suisse, tandis qu'une augmentation de cas est observable dans les places de progression en Suisse latine et dans les places d'observation en Suisse alémanique.
- Les données montrent un nombre élevé d'utilisations des offres OFJ pour les jeunes entre 14 et 18 ans, avec une diminution significative à partir de 19 ans et une chute plus nette en Suisse latine des cas après 18 ans qu'en Suisse alémanique.
- Les dernières données disponibles montrent que 35 % des enfants et des adolescents placés se trouvent dans un établissement OFJ sur la base d'un accord avec leur(s) parent(s) (dit placement volontaire), 40 % disposent d'une mesure de protection civile et 15 % sont placés en vertu d'une décision pénale (données 2020).
- Presque la moitié des enfants et adolescents placés dans des institutions OFJ arrivent en établissement depuis leur famille (parents, mère ou père ; 45 % pour l'année 2020) et une grande partie y retourne après le placement (36 % pour l'année 2020).
- En outre, pour l'année de référence 2020, 1 % des cas de nouvelles entrées (ou de transferts) proviennent de la famille élargie (parenté 2ème ou 3ème degré), 2 % d'une famille d'accueil, 4 % d'une clinique, 11 % d'une institution de placement à court terme, 16 % d'une institution de placement à long terme, 2 % d'un placement en privation de liberté et 19 % d'un autre type de prise en charge ou l'information n'est pas disponible.

- En plus des 36 % de cas de sorties (ou transférés) qui sont retournés dans leur famille d'origine au cours de l'année de référence 2020, 1 % va dans sa famille élargie (2ème ou 3ème degré), 2 % dans une famille d'accueil, 4 % dans une institution avec prise en charge à court terme, 24 % dans une institution de prise en charge à long terme, 2 % dans une clinique, 2 % en détention provisoire ou en exécution de peines, 1 % dans un centre pour requérants d'asile, 2 % sont sans domicile fixe ou en fugue, 5 % sont indépendants, pour le 7 % des cas il s'agit d'une autre destination et pour le 14 % des cas l'information n'est pas disponible ou inconnue.
- 60 % de la clientèle OFJ sont des garçons et 40 % des filles. En proportion du total des cas, les placements pénaux et la détention provisoire sont beaucoup plus fréquents chez les garçons que chez les filles. Si les filles sont moins susceptibles d'être placées au niveau pénal, elles sont par contre plus susceptibles d'être placées par une décision civile ou de manière volontaire (placement volontaire). Malgré la diminution générale des cas de placements, chez les filles les placements civils sont en hausse bien que les placements volontaires soient généralement en baisse.
- Concernant les placements en milieu fermé, il y a à la fois une offre plus importante spécifique pour les garçons et également une utilisation plus importante de l'offre en milieu fermé par rapport aux filles (en 2020, 81 % des cas en milieu fermé sont des garçons). Les données montrent aussi que les garçons sont proportionnellement beaucoup plus placés en milieu fermé par une décision pénale et les filles par une décision civile.
- Les données Casadata montrent qu'un quart des enfants et adolescents ne sont pas pris en charge dans leur canton d'origine. Une grande différence est présente entre les régions : proportionnellement, les cantons alémaniques effectuent trois fois plus de placements intercantonaux que les cantons romands (en proportion : 36 % vs 12 % en 2020). Les données montrent également que les garçons sont plus fréquemment placés dans d'autres cantons que les filles (en proportion : 28 % vs 22 % en 2020) notamment pour des placements en milieu fermé. Les filles, par contre, sont plus souvent placées dans un autre canton pour bénéficier d'une offre spécifique d'intervention de crise.

